

POUR AGIR : COMPRENDRE LES SOLIDARITÉS FAMILIALES
La recherche : un outil indispensable

Fiches synthèses
de transfert de connaissances

Familles en mouvance
Dynamiques intergénérationnelles

Mars 2009

Van Pevenage, Isabelle, sous la direction de Renée B. Dandurand, Marianne Kempeneers et coll., *Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances*, Montréal, partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS, 2009.

Diffusion

Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Centre - Urbanisation Culture Société
Institut national de la recherche scientifique
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : 514-499-8274
Télécopieur : 514-499-4065
Michelle.Comeau@ucs.inrs.ca
<http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/>

OU

Centre - Urbanisation Culture Société
Institut national de la recherche scientifique
385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1E3
Téléphone : 514-499-4000
Télécopieur : 514-499-4065

ISBN 978-2-89575-165-6
Dépôt légal : Mars 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada
Tous droits réservés

Dans ce document, le générique masculin est généralement utilisé seul afin d'alléger le texte.
Ce document peut être reproduit sous condition d'en identifier la source.

Un projet

du partenariat *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*

Recherche et rédaction

Isabelle Van Pevenage, doctorante, sociologie, Université de Montréal

Recherche et supervision scientifique

Renée B. Dandurand, professeure, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Marianne Kempeneers, professeure, Université de Montréal

Cet outil a été préparé avec la collaboration d'un comité de travail composé de :

Louise Paquette, ministère de la Famille et des Aînés

Lise Bourcier, Conseil de la famille et de l'enfance

Michelle Comeau, coordonnatrice du partenariat

Chantal Lefebvre, CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (CAU)

Julie Paquette, CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (CAU)

Marie Rhéaume, Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)

Jocelyne Valois, professeure de sociologie au collégial à la retraite et collaboratrice à la COFAQ

Denise Campeau-Blanchette de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
a aussi participé aux premières étapes de l'élaboration de ce document

Avec la collaboration également de :

Anne Deret, agente de recherche, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Ces fiches synthèses peuvent être téléchargées à partir du site suivant :

<http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/SolidaritesFamiliales.pdf>

UN PARTENARIAT DE RECHERCHE SOCIALE, MULTIDISCIPLINAIRE ET MULTISECTORIEL

Familles en mouvance Dynamiques intergénérationnelles

Le Québec a vécu au cours des quarante dernières années des bouleversements démographiques, économiques et socioculturels majeurs. On pense entre autres à la chute de la fécondité, la désinstitutionnalisation du mariage, la croissance de l'instabilité conjugale et à l'entrée massive des mères de jeunes enfants sur le marché du travail. Autant de phénomènes qui ont modifié les conditions de vie des familles, créé de nouveaux besoins et suscité de nouvelles recherches.

Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles est un partenariat de recherche sociale, à vocation multidisciplinaire et mutisectorielle, constitué en 1993 et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) (ancien Conseil québécois de la recherche sociale [CQRS]). Il associe des chercheurs spécialisés dans l'étude de la famille québécoise contemporaine ainsi que des professionnels et intervenants des secteurs gouvernemental et communautaire, tous concernés par la problématique de la vie familiale. Le partenariat vise à favoriser l'avancement et la diffusion de connaissances de pointe sur les réalités familiales prises dans leur ensemble (et non sur les problèmes familiaux ou sur les familles à risque). Il le fait en vue d'éclairer l'élaboration et la critique des politiques et des actions collectives en regard de la famille, dans la reconnaissance de l'égalité entre hommes et femmes et de la diversité des parcours de vie.

PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE EN COURS : « LE NOUVEAU CONTRAT FAMILIAL »

La programmation de la phase actuelle de fonctionnement (2008-2012) demeure centrée sur l'étude des réalités familiales. Tout comme la phase précédente, elle ne vise plus tant à décrire les changements familiaux qu'à s'interroger sur la situation qui en découle que nous désignons ici comme « le nouveau contrat familial ». Telle qu'entendue ici, la notion de « contrat familial » réfère à l'état des relations entre les acteurs du champ familial : les familles elles-mêmes (parents, enfants, autres proches), mais aussi les instances gouvernementales, communautaires et privées qui influencent la manière dont s'accomplissent les fonctions économiques, symboliques et sociales de l'institution familiale.

Après des décennies de changement accéléré des modes de vie et des mentalités, les termes du contrat familial se sont profondément transformés. Si la famille est d'abord associée au registre de la vie privée et de l'affectif, une part croissante de ses fonctions est partagée ou assumée par d'autres institutions, entre autres le réseau éducatif, les services sociosanitaires, le marché du travail. Les principes démocratiques d'égalité, de liberté et de respect du pluralisme des valeurs et des modes de vie guident maintenant toutes les actions législatives et politiques dans le champ familial. Ces changements supposent une renégociation des positions respectives de chacun des acteurs sociaux concernés. Chacun peut (et doit) négocier presque chaque aspect de sa vie privée avec ceux qui la partagent, en renouvelant l'esprit et la lettre des transactions au sein des familles et des lignées. Le sens et la portée des liens de filiation sont remis en question par les nouvelles législations sur l'union civile, le mariage et les procréations assistées. Les solidarités familiales sont fragilisées quoique toujours importantes et les formes publiques de protection sociale se transforment. Quant aux solidarités associatives et communautaires, elles subissent de nombreuses contraintes.

C'est donc autour de cette problématique du « nouveau contrat familial » que s'articule la programmation de recherche en cours. Elle se compose de trois (3) axes de recherche et d'un chantier de recherche en émergence :

- **Axe 1** : La complexe articulation des réalités familiales et sociales : choisir, concilier, négocier
- **Axe 2** : Solidarité, protection et participation sociales
- **Axe 3** : Les normes, valeurs et savoirs associés à la famille

Un chantier de recherche en émergence : Les formes actuelles de la transmission et des solidarités.

Le partenariat entend poursuivre les orientations de la phase antérieure de programmation tout en intensifiant ses efforts autour notamment du désir d'enfant, de la conjugalité, du droit et des familles d'origines culturelles diverses.

LES MEMBRES (2008-2012)

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Françoise-Romaine Ouellette, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

CORESPONSABLE, REPRÉSENTANT LES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX ET ASSOCIATIFS

Lynda Fortin, Ministère de la Famille et des Aînés

PARTENAIRES UNIVERSITAIRES

Hélène Belleau, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Renée B. Dandurand, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Marianne Kempeneers, Université de Montréal

Benoît Laplante, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Solène Lardoux, Université de Montréal

Carmen Lavallée, Université de Sherbrooke

Denise Lemieux, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Françoise-Romaine Ouellette, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Alain Roy, Université de Montréal

Myriam Simard, Centre - Urbanisation Culture Société de l'INRS

Nathalie St-Amour, Université du Québec en Outaouais

PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX ET PARAGOUVERNEMENTAUX

Ministère de la Famille et des Aînés

Conseil de la famille et de l'enfance

CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (CAU)

Institut de la statistique du Québec

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

PARTENAIRES DU SECTEUR COMMUNAUTAIRE FAMILLE

Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)

Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ)

LE TRANSFERT ET L'APPROPRIATION DES CONNAISSANCES ET DES SAVOIRS

Depuis les débuts, les membres du partenariat ont à cœur la production et la diffusion des connaissances sur la famille mais aussi la collaboration et les échanges multiorientés entre tous les partenaires. Notre équipe a acquis au fil des années une bonne expertise en ce domaine par la réalisation d'événements (colloques, séminaires, conférences midi, débats publics) et par la production en commun de recherches et d'outils de transfert. La réalisation en 2005 de l'outil de transfert *Agir sur les politiques familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances* <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/FichesAPFROI.pdf> reflète cette préoccupation.

Le partenariat est constitué de plusieurs chercheurs spécialisés sur les questions familiales dans les domaines de l'anthropologie, de la sociologie, du droit, de la démographie et du travail social. Quant aux partenaires, tant communautaires que gouvernementaux, ils sont des acteurs incontournables du champ familial, à la fois collaborateurs, participants et utilisateurs de la recherche sur la famille. Chercheurs et partenaires peuvent ainsi bénéficier de connaissances scientifiques à jour et de savoirs plus diversifiés.

Ce projet sur les solidarités familiales est un projet du partenariat qui a débuté en mars 2005. Sous la direction scientifique de deux membres universitaires de l'équipe, Renée B. Dandurand et Marianne Kempeneers, il s'est enrichi des relectures et commentaires constants de la part d'un comité de travail composé de sept (7) partenaires gouvernementaux et communautaires. C'est Isabelle Van Pevenage de l'Université de Montréal qui a assuré une partie de la recherche ainsi que la rédaction du document.

LES SOLIDARITÉS FAMILIALES : 15 FICHES SYNTHÈSES

Le thème des solidarités familiales est très présent depuis quelque temps, tant dans l'actualité que dans le domaine des sciences sociales. La réduction de la taille des familles, l'instabilité conjugale et le nombre élevé de personnes vieillissantes appellent une transformation des modalités de l'entraide entre proches. Le contexte actuel de remise en question du partage et de l'articulation entre les responsabilités de l'État, celles des familles et des milieux communautaires soulève plusieurs enjeux. Bien que les réseaux familiaux demeurent généralement présents, mais pas toujours et à des degrés divers, ils sont mobilisés par de multiples impératifs et leur potentiel de solidarité est limité. La part que doit assumer l'État face aux familles est l'objet constant de débats. Quant aux formes associatives d'entraide et de soutien qui offrent aux familles des ressources diversifiées et de proximité, elles doivent modeler leur intervention en fonction des contraintes imposées par leurs sources publiques de financement.

Autant de questions et d'enjeux soulevés dans divers travaux réalisés ces dernières années, au Québec et au Canada mais aussi dans d'autres pays. À partir des résultats de plusieurs de ces recherches ainsi que des questionnements en cours dans les milieux partenaires, ce document explore quinze thématiques liées aux solidarités familiales. Dans chacune des fiches synthèses, nous nous sommes efforcés de concrétiser ces thématiques par différents exemples pour mieux en faire ressortir les implications. Par la réalisation de ce document, le partenariat souhaite favoriser un plus grand partage des savoirs et des points de vue sur ces questions complexes.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne lecture !

Fiches

Fiche 1	Solidarités familiales : quels enjeux?	11
Fiche 2	Quelles sont les évolutions qui ont influencé le partage entre les solidarités familiales et les solidarités publiques?.....	13
Fiche 3	Quels sont les différents types de solidarités?.....	19
Fiche 4	Qu'est-ce que « la solidarité familiale »?	23
Fiche 5	Comment mesurer les solidarités familiales?	27
Fiche 6	Qu'est-ce qu'on échange au sein des familles?.....	33
Fiche 7	Qui est concerné par ces échanges? À qui donne-t-on? De qui reçoit-on?	37
Fiche 8	À quels moments de la vie sont mobilisés les soutiens?	43
Fiche 9	Quelles sont les limites de l'aide apportée?.....	49
Fiche 10	Quelles normes et valeurs interviennent dans le fait d'aider ou non?	53
Fiche 11	Comment se modulent les solidarités familiales?..... La question de la diversité socio-économique	57
Fiche 12	Comment se modulent les solidarités familiales?..... La question des formes familiales	61
Fiche 13	Comment se modulent les solidarités familiales?..... La question de la diversité ethnoculturelle	67
Fiche 14	En quoi le milieu communautaire peut-il prendre le relais ou accompagner les solidarités familiales?.....	71
Fiche 15	Comment les solidarités familiales doivent-elles s'articuler aux solidarités publiques?.....	77

Solidarités familiales : quels enjeux?

En résumé

- L'enjeu principal des solidarités familiales concerne le partage des responsabilités et des ressources entre les familles, l'État et les milieux communautaires dans la prise en charge des besoins des individus.
- De cet enjeu principal découlent des enjeux plus spécifiques, liés aux transformations des structures et des rôles familiaux, du marché de l'emploi, de l'État et des milieux communautaires.

Le Québec se veut une société responsable qui se préoccupe du bien-être de ses citoyens tout en assurant une redistribution équitable des pouvoirs et des ressources. À différents niveaux, en effet, que ce soit dans la famille, dans la communauté ou dans l'ensemble de la collectivité, la solidarité est au fondement du lien social.

Il est essentiel de s'intéresser aux solidarités familiales parce que la famille assume un rôle majeur dans l'entraide mutuelle et dans le support à ses membres, en particulier à ceux qui en ont le plus besoin.

Le thème des solidarités est revenu en force ces dernières années, tant dans l'actualité que dans le domaine des sciences sociales, alors même que certains auteurs prédisaient leur disparition suite à la révolution industrielle, à l'avènement de la société salariale et à la nucléarisation des familles. Dans le contexte actuel de remise en question du partage entre les responsabilités publiques et privées, il est important de revoir les enjeux principaux qui sous-tendent cette redistribution des « richesses » que sont les solidarités. Nous vous en présentons ici quelques-uns.

L'ENJEU PRINCIPAL

La question principale concerne le rééquilibrage entre solidarités familiales et solidarités publiques, du fait des évolutions dans les sphères de la famille, du marché de l'emploi, des services publics et des milieux communautaires. En effet, toutes les transformations, qui ont eu lieu depuis un quart

de siècle, impliquent une importante réflexion autour d'un **nouveau partage des responsabilités et des ressources** dans la prise en charge des besoins des individus.

D'un côté, l'évolution des structures de la famille et du marché de l'emploi a entraîné une transformation des rôles familiaux ainsi que des étapes de la vie des jeunes et des aînés, le tout fragilisant les relations et le potentiel d'entraide dans la sphère familiale. D'un autre côté, depuis une trentaine d'années, l'État n'arrive plus à assumer toutes les responsabilités qu'il estimait auparavant pouvoir porter durant la période de prospérité économique et de « générosité sociale » qui avait vu naître son volet d'État-providence.

Plusieurs enjeux spécifiques découlent de ces transformations, en particulier la crainte d'une surévaluation des capacités des familles, la possibilité de leur « démission » en cas de surcharge, l'accroissement éventuel des inégalités sociales ou encore l'implication inégale des hommes et des femmes dans le soutien aux proches.

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES

LES CAPACITÉS RÉELLES DES FAMILLES

Les pouvoirs publics pourraient avoir tendance à surévaluer les capacités réelles des familles : d'où la nécessité de bien documenter les ressources tangibles des individus et la dynamique des pratiques de solidarités familiales, c'est-à-dire leurs spécificités par rapport aux ressources publiques, mais aussi leurs limites dans le contexte des

transformations en cours. D'un côté, comme le laisse faussement entendre l'expression « aidant naturel », les familles ne sont pas « naturellement » protectrices. Ce ne sont pas **toutes** les familles qui sont solidaires et elles ne le sont pas toutes au même degré. D'un autre côté, des familles peuvent être réticentes à recourir aux aides publiques disponibles, et ce, pour différentes raisons (normes de responsabilité familiale, désir de conserver son indépendance, expériences négatives, etc.)

QUEL SERAIT L'IMPACT DE CHARGES ET RESPONSABILITÉS TROP LOURDES POUR LES FAMILLES?

Un poids excessif de charges et de responsabilités laissées aux familles pourrait avoir pour effet de paralyser leur potentiel de solidarités, comme l'indiquent plusieurs études. D'où la nécessité de bien documenter l'état réel des besoins et des ressources disponibles. Même lorsque les familles sont prêtes à s'occuper de leurs membres, l'accès aux solidarités familiales est contraint par divers facteurs (moyens, distances, disponibilités, etc.). En somme, se reposer uniquement sur les capacités des réseaux familiaux ne permet pas de répondre à tous les besoins des familles, risque de décourager l'aide aux proches, sinon de mener à l'épuisement des personnes aidantes.

LA QUESTION DES INÉGALITÉS SOCIALES EN LIEN AVEC LES SOLIDARITÉS

Les démocraties électives reposent toutes sur une même visée : l'intérêt général et le bien commun des personnes qui les composent. L'État-providence veille à la protection des citoyens contre les risques de certains aléas de l'existence (maladie, chômage, etc.) par la redistribution des ressources prélevées au sein de la société dans un souci de justice sociale et d'intérêt public.

Plusieurs recherches ont avancé que les solidarités familiales contribuent à la reproduction des inégalités sociales. En effet, puisque les familles ne peuvent donner d'autres soutiens que ceux dont elles disposent elles-mêmes, s'appuyer essentiellement sur les échanges et transmissions familiales favorise en quelque sorte un immobilisme social et une absence de redistribution des ressources collectives.

L'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES

Au-delà des inégalités sociales, il faut aussi mentionner les inégalités de sexe : puisque les femmes sont davantage impliquées dans les activités de soutien à l'intérieur du réseau familial, elles se trouvent particulièrement exposées dès qu'on en demande davantage aux familles. Par exemple, certains aspects de la réorganisation du réseau sociosanitaire, tels que le virage ambulatoire, impliquent une participation accrue des femmes dans les soins aux proches convalescents. La réduction des services de l'État envers certaines populations (par exemple, la diminution de places dans les centres d'hébergement pour personnes âgées ou handicapées) inquiète les familles, prioritairement les femmes, ainsi que les organismes du réseau communautaire, étant donné l'accroissement de la charge de travail qui devra être assumée par ces sources de soutien.

Ce document ne prétend pas mettre un terme au débat sur ce nouveau partage de responsabilités entre les familles, l'État et le milieu communautaire. Ces fiches se veulent plutôt porteuses d'éléments de réflexion. Les enjeux mentionnés traversent l'ensemble du document. Quant à la dernière fiche, elle propose des pistes de réflexion plus générales.

Quelles sont les évolutions qui ont influencé le partage entre les solidarités familiales et les solidarités publiques?

En résumé

- Les solidarités familiales se sont transformées depuis un demi-siècle sous l'influence de différents phénomènes : l'évolution du rôle des femmes dans la société, les changements dans la composition des familles et des parcours de vie, les styles de vie de plus en plus diversifiés ainsi que l'évolution qu'ont connue les services publics de l'État et les milieux communautaires.

En cas de problèmes sociaux ou de santé, avant de se tourner vers les institutions, ce sont les proches et en particulier la famille vers lesquels on se tourne.

Toutefois, les pratiques de solidarité changent et évoluent dans le contexte des transformations familiales aussi bien que sociales, économiques et politiques. Il importe de rappeler ces changements qui ont marqué le dernier demi-siècle.

LES TRANSFORMATIONS DE LA VIE FAMILIALE ET DES PARCOURS DE VIE

LA RÉDUCTION DE LA TAILLE DES FAMILLES

Au Québec comme ailleurs en Occident, on note depuis plusieurs années un recul majeur de la fécondité. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, l'indice synthétique de fécondité est passé de 3,86 en 1961 à 1,48 en 2004. Cela implique une nette diminution des réseaux familiaux et donc du nombre de personnes qui seront disponibles en cas de besoin.

Il est vrai que les mesures gouvernementales mises en place récemment pour soutenir les familles, telles que le Régime québécois d'assurance parentale et les services de garde à contribution réduite, ont probablement contribué à l'augmentation de l'indice synthétique de fécondité. En 2007, d'après des données encore provisoires, l'indice synthétique de fécondité est de 1,65 enfant par femme au Québec. **Il était de 1,62 en 2006** et de 1,52 en 2005.

L'AUGMENTATION DE L'INSTABILITÉ CONJUGALE

Depuis le début des années '70, on observe une augmentation importante de l'instabilité des couples. Par exemple, au Québec, la proportion de divorces est passée de 15 % en 1971 à 52 % en 2004. Plus d'un mariage sur deux se termine donc par un divorce, un divorce qui arrive de plus en plus tôt dans la vie du couple marié. Il faut évidemment ajouter à ces chiffres toutes les ruptures conjugales n'ayant pas lieu dans le cadre du mariage puisque les unions libres constituent actuellement, au Québec, environ 35 % des unions.

Il faut rappeler que cette augmentation de l'instabilité conjugale est le fruit des changements de valeurs sociales (importance de l'autonomie individuelle, logique affective du mariage auparavant davantage dicté par les intérêts) et du rôle de la famille. En effet, les familles sont moins contraintes qu'avant de rester soudées par nécessité économique, les alternatives sous forme marchande ou sous forme d'aides publiques se multipliant.

LA DIVERSIFICATION DES FORMES FAMILIALES ET DES PARCOURS DE VIE

Il importe de noter que, si de nombreuses recherches sur les solidarités familiales insistent sur le maintien des pratiques de solidarité dans la vie contemporaine, les familles se transforment et se diversifient : à côté des familles biparentales dites « intactes », on trouve des familles monoparentales, recomposées et homoparentales.

Ainsi la notion monolithique de famille-type ne peut plus servir d'unique référence. De plus, toutes ces transitions familiales peuvent perturber les liens entre les proches et affaiblir la cohésion familiale.

L'ÉVOLUTION DU RÔLE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

Au cours des dernières décennies, l'un des changements sociaux les plus marquants a été le progrès accompli en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes, autrefois confinées à la sphère domestique et familiale, ont été en mesure de réaliser des avancées importantes sur le plan juridique ainsi que sur ceux de la scolarisation et de la participation au marché du travail.

Depuis les années '60, on observe une augmentation rapide et irréversible de l'insertion des femmes sur le marché du travail et plus particulièrement des femmes avec enfants. Au Québec, les femmes de 25 à 44 ans, dont l'enfant le plus jeune a moins de 16 ans, ont vu leur taux d'activité plus que doubler entre 1976 et 2004, passant de 37 % à 79 %. Les mères, qui étaient encore très majoritairement au foyer pendant les années 1950, sont donc en général moins disponibles pour offrir du soutien à d'autres membres du réseau familial.

L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE ET LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Au 20^e siècle, les pays industrialisés connaissent une augmentation considérable de l'espérance de vie de la population. Au Québec, en particulier dans la seconde moitié du siècle, entre 1961 et 2001, l'espérance de vie des hommes est passée de 67 à 75 ans, celle des femmes, de 73 à 82 ans. Ces dernières années, la population de 65 ans et plus est ainsi passée de 13 % en 2001 à 14 % en 2006. Et les perspectives démographiques indiquent que la proportion de personnes âgées dans la population devrait atteindre 30 % en 2051, ce qui va nécessairement impliquer une demande croissante de soutien aux aînés. Il s'ensuit

également que, dans les familles, la coexistence de quatre générations n'est pas rare, ce qui accroît et complexifie les solidarités familiales intergénérationnelles.

LA SCOLARISATION PROLONGÉE DES JEUNES

À l'autre bout du parcours de vie, l'allongement de la scolarisation, favorisée à la fin des années '60 par la gratuité scolaire jusqu'à l'université, repousse le seuil de l'âge adulte et de l'indépendance financière chez les jeunes, reculant chez plusieurs le moment du départ du foyer parental. Au Québec, selon le recensement de 2006, 38 % des jeunes de 20 à 29 ans demeurent chez leurs parents, alors que cette proportion était de 17 % en 1991. Outre ces départs plus tardifs prolongeant le soutien parental, on compte également un nombre plus important qu'auparavant de retours des jeunes vers le foyer parental en cas, par exemple, de difficultés financières ou conjugales ou encore de reprise d'études.

Au-delà de ces changements importants de la famille et du parcours de vie, la plupart des recherches constatent le maintien et la vitalité de la solidarité dans les réseaux familiaux contemporains. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il existe des inégalités inhérentes aux ressources dont disposent les familles. Que ce soit en termes de réseau mobilisable, de temps disponible, de biens ou d'argent, les familles ne disposent pas toutes de moyens similaires pour faire face aux besoins de leurs membres. C'est pourquoi plusieurs d'entre elles doivent faire appel aux solidarités publiques.

LES SERVICES PUBLICS AUX FAMILLES ET À LA POPULATION : DES AVANCÉES ET DES AJUSTEMENTS

Depuis le milieu du 20^e siècle, l'État et les milieux communautaires ont assumé peu à peu de nouvelles responsabilités et ont investi de nouvelles ressources dans les services aux familles. Au cours des dernières années, la participation massive des femmes au marché du travail, les préoccupations grandissantes à l'égard de

l'égalité des femmes et des hommes ainsi que le contexte du vieillissement de la population et son impact sur les finances publiques ont entraîné des débats et des questionnements sur le rôle de l'État et sur la complémentarité des solidarités publiques et privées.

Dans les années '40 et '50, le gouvernement fédéral met en place d'importantes mesures à l'intention des familles. Pensons notamment à l'assurance-chômage (1940), aux allocations familiales (1945) ou encore à la réforme des pensions de vieillesse (1951). Du côté du gouvernement provincial, on pourrait évoquer la Loi de l'obligation et de la gratuité scolaires votée en 1943.

Faut-il cependant rappeler qu'avant les années '60 l'Église était très présente dans les institutions de la santé et de l'éducation, ainsi que dans la vie communautaire de la paroisse? Contre l'ingérence de l'État, celle-ci défendait le maintien de fortes solidarités familiales, s'opposant, par exemple, dans les années '30, à l'instauration du programme destiné aux « mères nécessiteuses », qui sera tout de même appliqué vers 1937.

LES ANNÉES 1960 ET 1970

La prospérité de l'après-guerre (les Trente Glorieuses de 1945 à 1975) et la Révolution tranquille s'accompagnent, aux niveaux fédéral et provincial, du déploiement de l'État-providence. Son rôle, rappelons-le, est de protéger les individus contre les aléas de l'existence par la redistribution des ressources prélevées au sein de la société dans un souci d'égalité des chances, de justice sociale et d'intérêt public.

Les années '60 et '70 voient s'opérer des changements encore plus radicaux dans les interventions de l'État auprès des familles, interventions davantage marquées cette fois par l'implication du gouvernement québécois.

Des programmes divers sont mis en place, comportant des services et des allocations dans des domaines qui étaient auparavant du ressort des familles. Après les pre-

mières mesures votées durant la guerre et l'après-guerre, on voit apparaître plusieurs programmes dont la plupart sont encore en vigueur aujourd'hui : l'assurance hospitalisation (1961), le Régime des rentes (1966), les prêts et bourses aux étudiants (1966), l'exemption de frais de scolarité jusqu'à l'université (1967), l'assurance maladie (1970), l'aide sociale (1970), les congés de maternité (1971). Il importe de se rappeler que pendant les années '70, au Québec, 8 % des personnes âgées de plus de 65 ans sont placées en institution alors que la moitié d'entre elles n'affichent pas une perte d'autonomie qui justifierait un placement. En 1979 s'amorce un redressement de la situation avec la création d'un programme de maintien à domicile et l'allocation de budgets aux CLSC pour du soutien à domicile.

Dans le milieu communautaire, on observe une présence de plus en plus affirmée d'associations familiales qui deviendront par la suite des acteurs importants du champ familial.

L'épanouissement personnel, l'autonomie et l'intimité sont des valeurs de plus en plus reconnues, et la prise en charge par l'État de plusieurs risques (maladie, chômage, vieillesse, séparation conjugale, etc.) allège les réseaux familiaux d'une bonne partie du soutien qu'ils devaient auparavant, dans la mesure de leurs moyens, dispenser à leurs proches.

Cette prise en charge par l'État de certains types de soutiens précédemment assumés par les familles va poser la question de la perpétuation des solidarités familiales. Deux positions s'opposent ici : pour les uns, l'État-providence se serait substitué aux aides familiales et, ce faisant, les solidarités familiales auraient disparu, diluant le sentiment de responsabilité des individus; pour les autres, les aides de l'État auraient complété et rééquilibré les aides auprès des proches.

LES ANNÉES 1980 ET 1990

À partir des années '80, l'État-providence est remis en question et il connaît des redéploiements de ses politiques publiques tout en mettant en place des mesures familiales, en particulier pour les familles avec jeunes enfants.

La crise économique de 1982 et la précarisation du marché du travail

La forte crise économique de 1982 affecte de façon importante les coffres de l'État, entraînant une augmentation du nombre de chômeurs et d'assistés sociaux ainsi qu'une baisse du nombre de contribuables qui versent des impôts. Amplifiée par un vent de néolibéralisme et d'antiétatisme en Occident, cette conjoncture entraîne une précarité durable du marché du travail, qui touchera davantage les jeunes et les femmes. Dans ce contexte, les pouvoirs publics invitent les citoyens à prendre conscience des limites des finances publiques.

Le redéploiement des politiques et programmes de la santé et des services sociaux : vers les familles et le milieu communautaire

Au tournant des années '80 et '90, les solutions que propose l'État sont principalement formulées à partir de documents ayant fait l'objet de discussions et de consultations : que l'on pense au Livre vert pour les familles québécoises (1984), au rapport Rochon (1987), à la mise en place d'une politique familiale (1987), aux réformes de la sécurité du revenu (1988 et 1996), à la Politique de santé et bien-être (1992) et au Livre blanc sur les nouvelles dispositions de la politique familiale (1997). Deux principales orientations s'en dégagent.

D'une part, de façon globale, la conjoncture économique met en lumière la nécessité de mieux cibler l'action gouvernementale en matière de développement et de protection sociale. Selon le gouvernement, il faut désormais répondre aux besoins les plus pressants et identifier les populations le plus « à risque ». On passe ainsi d'un État-providence à un État à intervention ciblée.

D'autre part, les autorités publiques invitent des instances peu ou pas institutionnalisées à mettre l'épaule à la roue. Les familles, déjà mobilisées dans le cadre de la politique de désinstitutionnalisation à travers les programmes de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, sont davantage responsabilisées avec le virage ambulatoire qui restreint la durée des soins hospitaliers et oblige les familles à prendre en charge les convalescents. Les organismes communautaires sont désormais reconnus comme des acteurs importants de la société civile et ils sont subventionnés pour réaliser leurs missions et aussi assumer diverses responsabilités d'ordre sociosanitaire, alors qu'un tiers secteur, l'économie sociale, prend de l'essor pour répondre aux besoins de proximité auxquels le secteur public n'est plus en mesure de répondre. L'État assume ainsi un rôle de rassembleur.

Un nouveau partage des responsabilités est dès lors instauré, qui laisse une large place aux solidarités familiales et aux solidarités de proximité des milieux communautaires.

La mise en place d'une politique pour les familles avec jeunes enfants

Si, dans les autres domaines de la solidarité publique, les responsabilités de l'État ont eu tendance à être redéfinies, recentrées et même restreintes, le secteur des politiques destinées aux familles avec jeunes enfants a connu des avancées majeures.

Sous l'impulsion notamment d'un regroupement d'associations familiales, féminines et féministes, ainsi que de groupes de professionnels du secteur public – Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec –, l'État québécois met en place en 1987 une politique familiale explicite. Dans un premier temps (1987-1996), cette politique rassemble divers programmes destinés aux familles, auxquels s'ajoute une allocation à la naissance qui favorise les familles nombreuses. Actuellement, la politique familiale est composée pour l'essentiel de trois piliers : le soutien financier aux enfants, le Régime québécois d'assurance parentale et les services de garde à contri-

bution réduite. Cette politique, qui est en avance sur ce qui se fait ailleurs au Canada et en Amérique du Nord, fait l'envie des autres provinces canadiennes. On observe des similitudes entre les politiques du Québec et celles adoptées par les pays nordiques que sont le Danemark, la Suède et la Norvège. Toutefois, ces dernières sont en avance sur ce qui existe ici notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de conciliation travail-famille.

LES ANNÉES 2000

Les années 2000 connaissent de nouveaux reculs qui entraînent un appel aux solidarités familiales. Elles laissent cependant entrevoir également quelques avancées qui allègent le fardeau des familles.

Alors que les services publics à domicile demeurent nettement insuffisants, les Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) pour personnes âgées ou handicapées connaissent des coupures de 3 000 places entre 1995 et 2002. En 2007, une autre diminution de 2 000 places est annoncée.

Des avancées sont cependant réalisées. À la fin des années '90, on accorde des crédits d'impôt aux proches aidants (dits « aidants naturels »). En 2003, le gouvernement du Québec modifie la Loi sur les normes du

travail afin d'accorder des congés familiaux sans solde pour s'occuper d'un membre de la famille gravement malade. En 2005, l'aide gouvernementale en faveur des familles est modifiée et augmentée grâce à l'instauration du Soutien aux enfants et de la Prime au travail. En 2008, après une tournée provinciale concernant les personnes âgées, on investit de nouvelles sommes (jugées insuffisantes par plusieurs) dans les services de soins à domicile.

Faut-il considérer comme une avancée collective l'implication accrue des fondations privées (Chagnon, McConnell, etc.) pour constituer, avec l'État provincial, des « partenariats public/privé » (PPP) autour de la famille et de l'enfance? Il est peut-être trop tôt pour se prononcer sur la question, mais il importe de suivre de près ces nouveaux acteurs dont les modes d'intervention dans les milieux moins favorisés inspirent des craintes à plusieurs organismes communautaires au service des familles.

Aujourd'hui, les solidarités familiales et de proximité sont fortement sollicitées pour répondre à la diversité des situations et pallier le déficit des ressources en provenance des solidarités publiques. C'est dans ce contexte que se pose la question d'un nouveau partage des responsabilités entre solidarités familiales et solidarités publiques.

Bibliographie sélective

- Commaille, Jacques, Pierre Strobel et Michel Villac (2000). *La politique de la famille*. Paris, Editions La découverte.
- Dallaire, Louise (2007). *D'égale à égal? Un portrait statistique des femmes et des hommes*. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec.
- Dandurand, Renée B. (1992). « La famille n'est pas une île. Changements de société et parcours de vie familiale » dans Daigle, Gérard (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal : 357-383.
- Dortier, Jean-François (dir.) (2002). *Familles : permanences et métamorphoses*. Auxerre, Editions Sciences Humaines.
- Duchesne, Louis (2006). *La situation démographique au Québec. Bilan 2006*. Disponible en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/sit_demo.htm
- Girard, Chantal et Frédéric F. Payeur (2009). « Population, ménages et familles », dans *Données sociales du Québec*. Édition 2009. Québec, Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/donn_sociales09_pdf.htm
- Girard, Chantal (2007). *Le bilan démographique du Québec : édition 2007*. Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2007/Bilan2007.pdf>
- Institut de la statistique du Québec (2008). *Données démographiques. Les mariages et les divorces*. Disponible en ligne : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/etat_matrm_marg/index.htm
- Lavoie, Jean-Pierre, Alain Grand, Nancy Guberman et Sandrine Andrieu (2005). « L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation? » dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir.), *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès : 21-83.
- Paquette, Julie et Marie-Claude Michaud (2005). *Agir sur les politiques familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances* (sous la direction de Ouellette, Françoise-Romaine et coll.). Montréal, Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS. Disponible en ligne : <http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/FichesAPFROI.pdf>
- Statistique Canada (2007). *Recensement de 2006 : tableaux thématiques*. Disponible en ligne : <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/index.cfm?Temporal=2006&APATH=3>
- Statistique Canada (1992). *Familles : Nombre, genre et structure*. Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, Recensement du Canada de 1991, n° 93-312 au catalogue.

Quels sont les différents types de solidarités?

En résumé

- Il faut distinguer solidarités publiques, solidarités privées et solidarités familiales. Toutefois, dans la vie concrète des individus, ces trois types de solidarités coexistent le plus souvent et sont complémentaires.
- Les solidarités remplissent des fonctions différentes selon le contexte et la position sociale de l'individu. On parlera ainsi d'aides protectrices et d'aides insérantes.
- Différents dispositifs encadrent la mise en oeuvre concrète des solidarités. On parlera ainsi d'aides imposées et d'aides encouragées.

D'une façon très générale, on s'entend pour dire que la notion de « solidarité » entre personnes ou entre groupes sociaux désigne l'ensemble des dispositifs qui assurent la redistribution ou les échanges de biens et services, que ce soit dans le cadre familial de proximité ou plus largement sociétal. Elle suppose la conscience d'une appartenance commune qui crée des devoirs de réciprocité. À partir de là, il existe de multiples distinctions possibles pour parler des solidarités. Tout d'abord, on distinguera celles-ci en fonction de leur **provenance** (privée ou publique). On peut également distinguer les solidarités par la **fonction** qu'elles remplissent (protection ou insertion des individus). Les **dispositifs** qui encadrent certaines solidarités peuvent également servir à les distinguer (solidarités imposées par le dispositif légal, solidarités encouragées par le dispositif fiscal). Il est important de noter que les distinctions entre les différentes catégories de solidarités sont complexes et qu'il n'existe pas de consensus autour de ces questions.

LA DISTINCTION ENTRE SOLIDARITÉS PUBLIQUES, SOLIDARITÉS PRIVÉES ET SOLIDARITÉS FAMILIALES

Un premier type de classification permet de distinguer, d'une part, les solidarités privées et, d'autre part, les solidarités publiques. Les premières sont constituées des aides

ou services informels (non organisés de manière officielle) en provenance du réseau personnel, c'est-à-dire de la famille mais également des amis, des collègues de travail ou encore du voisinage.

Les solidarités publiques, quant à elles, renvoient aux aides ou services plus ou moins formels soumis à l'administration publique. Ces aides proviennent principalement de l'État mais aussi des fondations privées ou des milieux de travail (les garderies en milieu de travail, les congés parentaux, etc.). Lorsqu'elles proviennent de l'État, elles s'inscrivent dans diverses politiques : les politiques familiales (les subventions aux centres de la petite enfance (CPE), les allocations familiales, etc.), les politiques de santé (l'assurance maladie, l'assurance médicaments, etc.) et les autres politiques sociales (l'assurance emploi, le Régime des rentes, l'aide de dernier recours, etc.).

Dans la solidarité publique, il y a une mise en commun des ressources qui sont ensuite redistribuées au nom de la justice sociale, selon les besoins et suivant des normes; l'aide devient un droit et la décision est prise par des représentants de la collectivité; il n'y a donc pas de lien personnel aidant-aidé comme dans les solidarités privées et donc pas de sentiment de dette envers autrui ni obligation de contre-don.

Fiche
4

En effet, les solidarités privées présentent des caractéristiques distinctes des solidarités publiques. Elles sont par exemple plus souples, plus polyvalentes et gratuites, ce qui, par ailleurs, peut créer un sentiment de dette. D'autre part, au sein des solidarités privées, certains auteurs vont distinguer différents types d'aides ou de services pouvant être rendus : les biens, les services et le support, qu'il soit affectif, moral ou informationnel.

Fiche
6

Les nombreuses aides provenant du milieu communautaire et bénévole se situent quant à elles à mi-chemin entre les solidarités privées et les solidarités publiques.

LA DISTINCTION SELON LA FONCTION ET L'EFFET : AIDES PROTECTRICES ET AIDES INSÉRANTES

Certains auteurs insistent davantage sur la fonction remplie par les soutiens apportés aux membres de la famille. En effet, plusieurs recherches ont montré que les aides familiales pouvaient être **protectrices** (l'aide protège son bénéficiaire contre des risques de la vie sociale) ou **insérantes** (l'aide permet d'insérer le bénéficiaire dans l'environnement social). Les services peuvent être à dominante protectrice (par exemple, donner des soins, préparer des repas, faire des courses, conduire une personne âgée en perte d'autonomie, etc.) ou insérante (garder des enfants permet de libérer les parents pour le travail, etc.).

Fiche
6

En d'autres mots, les services sont protecteurs ou insérants selon qu'il s'agit de pallier une incapacité ou de permettre au bénéficiaire de l'aide de se consacrer à d'autres rôles sociaux. Les soutiens relationnels qui permettent d'entrer en rapport avec autrui sont, à priori, de type insérant mais à divers degrés (par exemple, l'aide dans la recherche d'un logement apporte une forme de sécurité mais a, avant tout, une fonction d'insertion sociale).

Il faut bien voir que la distinction entre les fonctions d'insertion et de protection n'est jamais tranchée. Et le paramètre clé n'est pas tant le contenu du service que la situation du bénéficiaire. Si l'aide intervient dans un contexte « assuré » (non précaire) et n'a pour effet que de faciliter la satisfaction de besoins donnés, sa fonction est plus insérante que protectrice; si, à l'inverse, elle intervient dans un contexte fragile et incertain, elle relève plutôt de la protection. Ce serait donc la position sociale du bénéficiaire du soutien qui influencerait le plus le rapport entre la fonction « protectrice » et « insérante » de la solidarité familiale. « En milieux populaires, les services sont plus souvent protecteurs, car la situation du bénéficiaire est moins assurée. C'est l'inverse dans les milieux moyens et supérieurs. [...] Cela indique également que la 'solidarité familiale' n'est pas, dans son principe, égalitaire. En outre, comme les services marchands sont plutôt de type insérant, les milieux aisés peuvent arbitrer entre différentes solutions. Au contraire, les milieux populaires sont plus dépendants de la parenté du fait de la rareté des substituts. Même si cette dépendance rejoint leur préférence ('régler les problèmes entre soi') » (Déchaux, 1996 : 43).

Fiche
11

LA DISTINCTION SELON LES DISPOSITIFS QUI ENCADRENT LES SOLIDARITÉS : LES SOLIDARITÉS IMPOSÉES ET ENCOURAGÉES

Les solidarités privées peuvent également apparaître au dispositif légal tel que l'obligation alimentaire qui s'inscrit dans le Code civil du Québec. Certains auteurs parlent, dans ce cas, de **solidarités imposées**. Enfin, il y a les **solidarités encouragées** par le dispositif fiscal et financier, telles les déductions fiscales (par exemple, les crédits d'impôts pour l'hébergement d'un parent) ou les mesures de soutien pour acheter certains services domestiques.

Quelques données sur l'implication des Québécois

Selon Statistique Canada, en 2004, 34 % des Québécois ont fourni de l'aide bénévolement, 57 % sont membres d'au moins un organisme ou groupe communautaire ou participent à leurs activités et 83 % ont donné de l'aide, de leur propre initiative, à des personnes autres que celles de leur ménage.

Statistique Canada (2006). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés. Points saillants de l'Enquête canadienne de 2004 sur le don, le bénévolat et la participation*. Ottawa, Ministère de l'Industrie. www.statcan.ca/francais/freepub/71-542-XIF/71-542-XIF2006001.pdf

Le regard du droit

Lorsque les juristes abordent la question de la solidarité familiale, ils parlent des **obligations alimentaires**. « Destiné à maintenir un équilibre dans les conditions de vie des différents membres de la famille, le devoir alimentaire oblige le débiteur, uni au créancier par le mariage ou par un lien de parenté, à lui fournir les moyens de subsistance lorsqu'il est dans une situation de besoin. Il force donc la main quand le cœur n'y est pas [...] » (Pratte, 2000 : 179).

Bibliographie sélective

- Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.
- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Lavoie, Jean-Pierre, Alain Grand, Nancy Guberman et Sandrine Andrieu (2005). « L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation? » dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir.), *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès : 21-83.
- Lavoie, Jean-Pierre (2000). *Familles et soutien aux parents âgés dépendants*, Paris, L'Harmattan.
- Martin, Claude (2003). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique? » dans Debordeaux, Danielle et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en question*. Paris, L.G.D.J. : 41-71.
- Martin, Claude (1996). « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire? Famille et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 55-73.
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants: entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*, Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Pratte, Marie (2000). « Solidarité familiale en droit privé québécois : les principales tendances » dans *Droit de la personne : solidarité et bonne foi. Actes des journées strasbourgeoises de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures 2000*. Cowansville, Les Editions Yvon Blais Inc. : 177-211.
- Statistique Canada (2006). *Canadiens dévoués, Canadiens engagés. Points saillants de l'Enquête canadienne de 2004 sur le don, le bénévolat et la participation*. Ottawa, Ministère de l'Industrie. Disponible en ligne : www.statcan.ca/francais/freepub/71-542-XIF/71-542-XIF2006001.pdf

Qu'est-ce que « la solidarité familiale » ?

En résumé

- La solidarité familiale est un concept large, difficile à préciser, car « solidarité » et « famille » sont deux notions aux définitions multiples.
- À défaut de répondre à une définition simple, les solidarités familiales présentent un ensemble de caractéristiques qui les distinguent des solidarités publiques.

LA DIFFICULTÉ DE DÉFINIR LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

S'il est difficile de définir la solidarité familiale, c'est d'une part parce qu'il s'agit d'un concept très large incluant plusieurs notions connexes telles que l'aide, le soutien, l'entraide, les échanges, les dons ou encore la sociabilité. D'autre part, la solidarité concerne la famille élargie ou le réseau familial, mais on l'associe également aux univers de la parenté et de l'entourage. Par contre, la littérature sur la solidarité familiale exclut de son champ de préoccupation les liens qui unissent les membres du couple et les liens entre parents et enfants mineurs.

Malgré ces difficultés à définir la solidarité familiale, nous conviendrons, dans ce document, de la définition suivante : « [...] au sens large, la solidarité familiale réfère à cette cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social (ici, la famille élargie ou le réseau familial) ont à cœur les intérêts des uns et des autres. La solidarité est donc un état des relations entre personnes qui, ayant conscience d'une communauté d'intérêts, la traduisent concrètement dans différentes conduites de communication (sociabilité) ou d'échanges (soutiens) » (Dandurand et Ouellette, 1992 : 5).

FAMILLE NUCLÉAIRE OU RÉSEAU FAMILIAL ?

On peut se demander pourquoi la littérature ne retient pas le concept de solidarité pour désigner les relations et les échanges au sein de la famille nucléaire. C'est que les liens qui unissent les membres de la famille

restreinte et en coresidence sont plutôt considérés comme des liens de responsabilité primaire et/ou d'obligations mutuelles sans qu'intervienne la notion de solidarité. Dans la littérature, l'aide apportée par un parent à son enfant mineur est désignée sous d'autres termes : maternage, paternage, etc. Dans le cadre de la vie domestique, l'entraide est observée à l'aide de notions indirectes telles que la division du travail domestique ou le partage du temps des conjoints entre les activités parentales, ménagères, personnelles et professionnelles.

Une autre question soulevée dans la littérature est celle des populations visées par l'adjectif « familial ». En général, les politiques familiales – qui sont une forme de solidarité publique en direction des familles – s'adressent en priorité aux familles nucléaires alors que lorsqu'on parle des solidarités familiales c'est la famille élargie ou le réseau familial qui est concerné.

Dans le cadre de ces fiches, c'est à l'échelle du réseau familial que seront étudiées les solidarités.

LA DISTINCTION ENTRE SOLIDARITÉ ET SOCIABILITÉ

On utilise parfois la notion de **sociabilité** familiale pour désigner la nature et la fréquence des contacts établis au travers des rencontres et des communications (téléphones, courriers, etc.) entre parents. Cette notion de sociabilité concerne donc les **relations** entre les membres. On pense ici au partage d'activités communes ou de loisirs, aux fêtes et anniversaires, aux

vacances passées ensemble. On établit une distinction entre la solidarité, qui concerne les échanges, et la sociabilité qui s'applique aux relations. Dans la réalité, on se rencontre aussi souvent pour s'entraider. Pour un chercheur comme Bengtson, la sociabilité fait partie intégrante de la solidarité.

LES COMPOSANTES DE LA SOLIDARITÉ FAMILIALE SELON BENGTON

C'est pour comprendre et mesurer le degré de la solidarité familiale et les liens entre générations que ce chercheur américain, Vern L. Bengtson, a créé un modèle qui comprend six composantes essentielles des relations intergénérationnelles : les composantes associative, affective, consensuelle, fonctionnelle, normative et structurelle. Chacune d'elles s'exprime par des indicateurs précis qui, une fois mesurés, ont permis aux chercheurs d'élaborer une typologie des relations intergénérationnelles et des solidarités familiales.

L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION TEMPORELLE

Il convient d'inscrire les pratiques de solidarité familiale dans une perspective temporelle. En effet, les sentiments d'engagement et d'obligation se développent au fil du temps. La dynamique de réciprocité ne prend son sens qu'à l'échelle de l'existence. Ce que nos parents nous ont « donné » lorsque nous étions jeunes, nous pouvons par exemple le leur « rendre » d'une façon ou d'une autre à l'âge adulte.

CARACTÈRE PARADOXAL DU SOUTIEN

Certaines recherches insistent sur le caractère paradoxal que peuvent avoir les pratiques de solidarité familiale. En effet, si elles procurent de l'assistance et une forme de sécurité aux membres du réseau familial, il n'en demeure pas moins que le « don » constitue une forme de « dette » pour l'aidé qui peut impliquer une certaine forme de contrôle et de surveillance pour le bénéficiaire, et par conséquent une perte d'autonomie.

LES CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX SOLIDARITÉS FAMILIALES

Des chercheurs ont tenté d'identifier les caractéristiques propres aux pratiques de solidarité familiale. Six d'entre elles reviennent particulièrement souvent dans les recherches.

Tout d'abord, les pratiques de solidarité au sein du réseau familial fonctionnent sur le principe de la **gratuité**. Même s'il arrive que des services soient payés pour désamorcer un éventuel sentiment de dette, il est plutôt rare que les services rendus à des membres de sa famille soient monnayés.

Ces pratiques s'inscrivent par ailleurs dans une logique de **réciprocité**. La solidarité familiale fonctionne selon la logique du « don/contre-don » dans laquelle le contre-don peut se réaliser à l'échelle de l'existence ou encore d'une génération à l'autre. C'est à l'ethnologue Marcel Mauss (*Essai sur le don*, 1923) que l'on doit d'avoir conceptualisé les formes archaïques de l'échange et du don qui subsisteraient aujourd'hui dans la sphère familiale. Pour Mauss, la solidarité repose sur un principe de réciprocité étranger à l'échange marchand, fondé sur la triple obligation de donner-recevoir-rendre. Et ce vaste système du don/contre-don remplirait une fonction morale de perpétuation des relations sociales.

Les solidarités familiales sont **polyvalentes**. En effet, ces pratiques recouvrent une multitude de soutiens non spécialisés qui vont de la garde des enfants jusqu'aux soins à des personnes âgées, en passant par les prestations affectives, le partage d'informations telles que les recettes de cuisine ou encore les aubaines de magasinage.

Parallèlement à cette polyvalence, les soutiens consistent également en des tâches qui sont proportionnées et personnalisées selon les besoins et les ressources (aptitudes, disponibilités, moyens financiers, etc.) des membres du réseau familial.

Cette **plasticité** des pratiques de solidarité au sein du réseau familial les différencie également des autres formes de solidarité.

L'absence d'un contexte bureaucratique et d'un engagement formel rend également les pratiques de solidarité familiale plus **souples** que celles provenant du secteur public. Pour certains auteurs, ce serait en raison de cette flexibilité que les solidarités

familiales sont aussi largement sollicitées et qu'elles couvrent un large spectre de soutiens.

Enfin, l'**accessibilité** est également une caractéristique importante des solidarités familiales. Au-delà de la proximité physique, le réseau familial constitue un groupe assigné et permanent dont la disponibilité est définie, à priori, comme inconditionnelle.

Qu'est-ce qui est le plus important dans la vie de famille?

Voici les résultats d'un sondage mené par la firme Sondagem pour le compte du Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal :

Question : Qu'est-ce qui est le plus important dans la vie de famille?

- 3 % la sécurité économique;
- 9 % l'autorité des parents;
- 40 % la stabilité du couple;
- 49 % la solidarité des membres de la famille.

Noreau, Pierre (2001). « Formes et significations de la vie familiale : Des liens entre famille, espace public et le droit », dans Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille, les impacts sur la société de demain*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance : 45-67. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/dspace/bitstream/1866/30/1/0058.pdf>

Bibliographie sélective

- Bengtson, Vern L. (2005). *Sourcebook of Family Theory and Research*. Thousand Oaks, Sage.
- Bengtson, Vern L., Roseann Giarrusso, J. Beth Mabry et Merrill Silverstein (2002). "Solidarity, Conflict, and Ambivalence: Complementary or Competing Perspectives on Intergenerational Relationships?", *Journal of Marriage and Family* 64 : 568-576.
- Bengtson, Vern L. (2001). "Beyond the Nuclear Family: The Increasing Importance of Multigenerational Bonds. The Burgess Award Lecture", *Journal of Marriage and Family* 63 : 1-16.
- Bengtson, Vern L. et Robert E. L. Roberts (1991). "Intergenerational Solidarity in Aging Families : An Example of Formal Theory Construction", *Journal of Marriage and Family* 53(4) : 856-870.
- Bonvalet, Catherine et Jim Ogg (2003). *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe. Bilan de 9 collectes*. Paris, Ined.
- Bonvalet, Catherine, Anne Gotman et Yves Grafmeyer (éds) (1999). *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*. Paris, PUF, INED, Travaux et documents n° 143.
- Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2005a). *Avis. Prendre en compte la diversité des familles*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/incluces/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/Avis_DiversiteFamilles.pdf&langue=fr
- Dandurand, Renée B. (1998). « Les parentèles : un lieu privilégié des relations intergénérationnelles », *Possibles* 22(1) : 63-73.
- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Fortin, Andrée (1987a). *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Godbout, Jacques T., Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux (1996). *La circulation du don dans la parenté : une roue qui tourne*. Montréal, INRS-UCS. Rapport de recherche, 226 p. Disponible en ligne : www.ucs.inrs.ca/pdf/rap1996_01.pdf
- Lavoie, Jean-Pierre, Alain Grand, Nancy Guberman et Sandrine Andrieu (2005). « L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation? » dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir). *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès : 21-83.
- Mauss, Marcel (1923-1924). « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique* : 30-186.
- Noreau, Pierre (2001). « Formes et significations de la vie familiale : Des liens entre famille, espace public et le droit », dans Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille, Les impacts sur la société de demain*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance : 45-67. Disponible en ligne : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/dspace/bitstream/1866/30/1/0058.pdf>
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000). « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.
- Weber, Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.) (2003). *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte.

Comment mesurer les solidarités familiales?

En résumé

- Il est important de mesurer les solidarités familiales afin de prendre des décisions éclairées et mettre en place des mesures publiques d'aide adéquates.
- Les solidarités familiales sont mesurables à travers une série d'indicateurs et de variables.
- De nombreuses typologies visant à qualifier les solidarités familiales ont été construites sur la base de ces mesures.
- Ces typologies indiquent clairement que toutes les familles ne sont pas solidaires au même degré, certaines le sont beaucoup, d'autres pas du tout.

POURQUOI MESURER LES SOLIDARITÉS FAMILIALES?

Il est important de mesurer la présence ou l'absence des solidarités familiales puisque celles-ci jouent un rôle fondamental dans la sphère familiale et qu'elles sont l'une des composantes importantes des aides et supports pour les individus dans le besoin et pour les personnes plus fragilisées. Il faut donc pouvoir s'appuyer sur des données concrètes afin de prendre des décisions éclairées et mettre en place des politiques publiques adéquates. De plus, la mesure des pratiques de solidarité permet d'orienter les axes de recherches futures vers les personnes qui ne reçoivent pas d'aide en provenance de leur réseau familial ou qui n'ont pas de réseau. Elles permettent également de s'intéresser à des dimensions de l'entraide qui ne seraient pas assez documentées.

Il existe différentes manières de prendre la mesure des solidarités familiales. On peut, par exemple, mesurer la densité des échanges de biens ou la fréquence des contacts entre les membres de la famille, la nature des biens et services échangés, les sommes d'argent qui circulent ou encore les supports plus « informationnels ». On peut

également mesurer le taux de réciprocité de ces échanges ou la taille des réseaux du soutien familial. La proximité résidentielle entre les membres de la famille peut aussi nous donner des informations pertinentes pour estimer certains aspects du potentiel des solidarités.

Toutefois, les recherches sur les pratiques de solidarité se penchent rarement sur une seule de ces mesures. C'est la combinaison de plusieurs de ces indicateurs qui permet de dresser un portrait plus exact des pratiques de solidarités.

Certains chercheurs ont mesuré des comportements indicateurs de solidarités tels que la fréquence des interactions entre les membres ou la fréquence et la nature des échanges d'aide dans le réseau. Des typologies de comportements familiaux ont ainsi été créées en fonction des pratiques de solidarité familiale observées.

Dans ces études, on observe de multiples modalités de contacts (fréquences et circonstances) et d'échanges de biens et services (prêt d'argent, garde d'enfants, hébergement, aide domestique et d'accompa-

gnement, support émotionnel et soins auprès de personnes malades, handicapées ou vieillissantes). Ces modalités de contact et d'échange varient selon les proximités résidentielles, affectives et généalogiques. Par exemple, on constate qu'il y a plus d'échanges entre parents et enfants qu'entre frères et sœurs et davantage entre ces derniers qu'entre cousins.

**Fiche
7**

Les modalités de contact et d'échange varient également selon d'autres variables telles que :

- le sexe (les femmes sont plus actives que les hommes);
- la génération (la génération « sandwich » est plus sollicitée que les autres);

- l'appartenance sociale (dispensant une aide polyvalente, le soutien familial est considéré comme souple, accessible et permanent; en milieu modeste, il est nettement préféré au soutien des services publics; il s'échange plus de biens en milieu aisé, plus de services en milieu modeste).

**Fiche
11**

Les normes qui sous-tendent ces attitudes et comportements sont dites pluriréférentielles (diverses sources) et à applications variables (selon les situations). Mais les normes d'autonomie étant très présentes, c'est surtout en situation de crise qu'on fait appel à l'aide familiale, qui constitue ainsi un filet de sécurité.

**Fiche
9**

À titre d'exemples, voici quelques résultats d'études qui ont utilisé des mesures diverses des pratiques de solidarités.

Une typologie des liens de solidarité familiale en Suisse

Une recherche importante menée en Suisse par l'équipe de Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik von Allmen sur les pratiques de solidarité familiale a permis aux chercheurs de construire une typologie des liens de solidarité en réunissant diverses composantes des relations et des échanges dans la parenté : les proximités affectives, les appuis instrumentaux, les normes d'entraide, la structure des rôles, le potentiel de solidarité et celui d'autoprotection. La typologie exprime une gradation des liens qui vont du « détachement » au « familialisme ». Les deux types intermédiaires sont les « instrumentaux » et les « expressifs ».

Typologie générale des relations de parenté (%)

Nombre d'individus et distribution des variables dans les types	Nombre de cas	% des familles
Type I – Détachement (peu d'affection – peu d'échanges)	296	41
Type II – Instrumentaux (peu d'affection – échanges concrets)	136	19
Type III – Expressifs (beaucoup d'affection – peu d'échanges)	104	14
Type IV – Familialisme (beaucoup d'affection – beaucoup d'échanges)	185	26

Tableau reconstitué à partir de : Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik Von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.

Les composantes essentielles de la solidarité intergénérationnelle selon Bengtson

Pour comprendre et analyser les solidarités intergénérationnelles, Vern L. Bengtson et son équipe ont mis au point un cadre conceptuel s'inspirant de diverses traditions théoriques. Ils ont dégagé six dimensions qui reflètent, selon eux, les composantes essentielles des solidarités intergénérationnelles ainsi que les indicateurs les plus utilisés pour en rendre compte.

Composante	Définition	Indicateurs empiriques
Associative	Les activités réalisées selon leur fréquence et les modes d'interaction entre les membres de la famille	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fréquence d'interactions intergénérationnelles (en personne, au téléphone, etc.) 2. Types d'activités partagées (loisirs, fêtes, etc.)
Affective	Sentiments positifs partagés par les membres de la famille (type et degré) et réciprocité de ces sentiments	<ol style="list-style-type: none"> 1. Estimation de l'affection, de l'intimité, de la confiance, du respect, etc. 2. Taux de réciprocité des sentiments positifs perçus par les membres de la famille
Consensuelle	Degré d'entente à propos des valeurs, des attitudes et des croyances entre les membres de la famille	<ol style="list-style-type: none"> 1. Estimation du degré d'accord entre les membres de la famille 2. Perception des similitudes avec les autres membres de la famille
Fonctionnelle	Niveau d'assistance et d'échange de services	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fréquence des échanges d'aide intergénérationnels (aide financière, physique ou émotionnelle) 2. Taux de réciprocité dans l'échange intergénérationnel
Normative (familialisme)	Force de l'engagement à remplir les rôles et les obligations dans la famille	<ol style="list-style-type: none"> 1. Estimation de l'importance des rôles familiaux et intergénérationnels 2. Estimation de la force des obligations filiales
Structurelle	Possibilité de relations intergénérationnelles en fonction du nombre de membres dans la famille et de la proximité géographique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proximité résidentielle 2. Nombre de membres 3. Santé des membres de la famille

À partir de données d'une étude longitudinale de grande envergure menée aux États-Unis (*Longitudinal Study of Generations*) et se servant des indicateurs empiriques de solidarité, les auteurs ont élaboré une typologie de relations intergénérationnelles échelonnée sur cinq niveaux correspondant à : 1. des relations étroites (*tight-knit*); 2. des relations conviviales; 3. des relations intimes, mais distantes; 4. des relations contraintes; 5. des relations détachées. Les résultats dénotent la très grande diversité des types de solidarité aux États-Unis (Bengtson et Roberts, 1991, traduction libre).

Un élément à mesurer : la taille des réseaux familiaux

Au Québec, en examinant la dyade formée de la personne aidante principale et de la personne aidée dans le contexte des soins familiaux aux proches malades et presque tous vieillissants, Renée B. Dandurand et Francine Saillant ont repéré, dans trois régions du Québec, trois types de réseaux familiaux en lien avec les aides fournies.

Quelques personnes aidées ont de **petits réseaux**, étant sans enfant ou n'en comptant qu'un seul; l'entraide familiale autour de cet aidé est quasi impossible. Les personnes aidantes secondaires sont rares et la personne aidante principale, rarement une parente, parfois une amie, une nièce ou une voisine, demeure plutôt isolée, assumant seule les soins ou faisant appel à des personnes étrangères à la famille. À l'inverse, on observe dans les familles nombreuses (de 5 à 14 enfants) de **vastes réseaux** de personnes aidantes secondaires où la solidarité autour de l'aidé(e) est bien affirmée, soutenue et variée. Dans la plupart des cas, une culture du partage familial s'y est développée et chacun participe selon ses compétences, bien que les soins au proche soient souvent du ressort de la personne aidante principale. Enfin, dans la majorité des cas, les personnes aidées ont des **réseaux intermédiaires**. Les aidés comptent entre 2 et 4 enfants. Le partage de l'assistance à la personne aidée y est variable, de très présent à carrément absent, selon les disponibilités et les proximités géographiques et affectives des membres de la famille.

En se basant sur cette recherche, les auteures insistent sur le fait que l'état actuel des réseaux familiaux laisse entrevoir ce que pourra être la **solidarité familiale de l'avenir** dans le soin aux proches fragilisés : les petites familles (1 ou 2 enfants) étant devenues la norme, les vastes réseaux observés dans cette enquête auront disparu et les réseaux intermédiaires seront beaucoup plus rares. On peut penser que leur potentiel de solidarité sera probablement réduit.

Dandurand, Renée B. et Francine Saillant (2005). « Le réseau familial dans le soin aux proches dépendants », *Ruptures, revue transdisciplinaire en santé* 10(2) : 199-219.

Mais attention : la taille du réseau n'est pas un critère absolu de solidarité

Il est important de noter que, s'il y a davantage de pratiques de solidarité dans les grands réseaux familiaux, ce n'est pas automatique. Toutes les familles ne sont pas identiquement solidaires, que ce soit par choix ou par contrainte, et, s'il est vrai que les grandes familles ont un potentiel d'entraide nettement plus important, l'actualisation des pratiques dépend aussi d'autres facteurs que celui de la taille du réseau.

Bibliographie sélective

- Bengtson, Vern L. (2005). *Sourcebook of Family Theory and Research*. Thousand Oaks, Sage.
- Bengtson, Vern L., Roseann Giarrusso, J. Beth Mabry et Merrill Silverstein (2002). "Solidarity, Conflict, and Ambivalence: Complementary or Competing Perspectives on Intergenerational Relationships?", *Journal of Marriage and Family* 64 : 568-576.
- Bengtson, Vern L. (2001). "Beyond the Nuclear Family: The Increasing Importance of Multigenerational Bonds. The Burgess Award Lecture", *Journal of Marriage and Family* 63 : 1-16.
- Bengtson, Vern L. et Robert E. L. Roberts (1991). "Intergenerational Solidarity in Aging Families : An Example of Formal Theory Construction", *Journal of Marriage and Family* 53(4) : 856-870.
- Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.
- Dandurand, Renée B. et Francine Saillant (2005). « Le réseau familial dans le soin aux proches dépendants », *Ruptures, revue transdisciplinaire en santé* 10(2) : 199-219.
- Dandurand, Renée B. (2005). « L'intervention auprès des familles: à la croisée du soutien familial et de l'aide publique ». Communication au colloque *La famille et les relations intergénérationnelles : quelle place dans l'intervention?* CSSS Bordeaux-Cartierville-St-Laurent, 19 mai. Disponible en ligne : www.santemontreal.qc.ca/CSSS/bordeauxcartiervillesaintlaurent/docs/publications/Actes_colloque_2_volet%202005.pdf
- Dandurand, Renée B. (2001). « Familles et services sociaux : quelles limites aux interventions? », *Service social* 48 : 1-15.
- Fortin, Andrée (1987a). *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Martin, Claude (2003). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique? » dans Debordeaux, Danielle et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en question*. Paris, L.G.D.J. : 41-71.
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Saillant, Francine et Renée B. Dandurand (2002). « Don, réciprocité et engagement dans les soins aux proches », *Cahiers de recherche sociologique* 37 : 19-50.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000), « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.

Qu'est-ce qu'on échange au sein des familles?

En résumé

- Du point de vue des échanges, on distingue généralement trois rubriques principales : biens, services et supports.
- Les aspects matériels et affectifs sont très souvent imbriqués.

De nombreuses études se sont penchées sur ce que les membres des réseaux familiaux échangent concrètement entre eux. Différentes classifications sont utilisées pour rendre compte de la réalité, mais trois catégories se retrouvent systématiquement dans ces études : les biens, les services et le support au sens large. Il est également important de souligner que, dans les échanges au sein du réseau familial, les aspects matériels et affectifs sont souvent imbriqués.

DES BIENS, DES SERVICES ET DES SUPPORTS

QUELS BIENS?

Des biens circulent constamment dans les réseaux familiaux qui sont solidaires, qu'il s'agisse de biens matériels, de prêts ou de dons d'argent. Les **biens matériels** tels que les cadeaux offerts lors des événements importants (anniversaires, mariages, baptêmes), le mobilier donné par des parents à leurs enfants lors de leur première installation ou de la naissance des enfants ou encore les vêtements donnés ou prêtés à la naissance du petit dernier constituent une part importante des biens qui circulent dans le réseau familial.

La **circulation d'argent** au sein des familles constitue une autre forme d'aide possible. Cette circulation se réalise sous forme de dons ou de prêts. Les prêts peuvent se transformer en dons au fil du temps dans la mesure où ils ne sont pas toujours remboursés et constituent ainsi une avance sur l'héritage. Ces aides financières peuvent être ponctuelles, telles que les aides pour l'installation d'un jeune couple ou l'achat d'un logement, ou plus régulières telle une

contribution pour payer un loyer lors d'une période difficile. Il faut également préciser que les aides financières sont, dans une très large majorité, versées par les parents à leurs enfants et, dans une moindre mesure, aux petits-enfants. Lorsqu'elles sont apportées à leurs enfants, elles dépendent largement de la situation économique de ceux-ci (par exemple, les aides concernent plus fréquemment les enfants au chômage ou les étudiants).

QUELS SERVICES?

Préparer des repas, faire les courses, repasser le linge ou faire la lessive, donner un coup de main pour entretenir le jardin ou pour réparer la voiture, amener un parent chez le médecin, garder un enfant, héberger un jeune adulte en transition ou encore un parent vieillissant sont autant d'exemples de services fournis au quotidien dans les réseaux familiaux.

Ces services, on le voit, sont multiples. Il peut s'agir de **services domestiques** de routine tels que la préparation des repas, les courses, le ménage, l'entretien du linge ou encore l'entretien du jardin et les réparations diverses (bricolage, voiture, etc.). On y compte également les services qui concernent la **garde** ou les **soins** aux jeunes enfants, aux personnes âgées ou en incapacité. Il y a aussi le **transport** ainsi que l'**hébergement**. Tous ces services peuvent être rendus de façon relativement régulière sur une période donnée ou de façon plus ponctuelle en raison d'événements ou de difficultés passagères telles que les ruptures conjugales, les déménagements ou les divers imprévus de la vie (incendie, accident, maladie, etc.).

Au chapitre des **services domestiques**, de nombreuses tâches peuvent être effectuées. Préparer des repas, faire du repassage, du ménage ou des courses, donner un coup de main pour la décoration, pour pelleter la neige, garder un animal domestique ou arroser les plantes pendant les vacances sont autant d'aides qui sont souvent échangées dans les réseaux familiaux.

Fiche
7

Les **soins** aux personnes âgées, malades, handicapées ou encore la **garde** occasionnelle ou régulière ou les soins aux enfants sont une autre catégorie de services qui peuvent être rendus au sein de la famille.

Fiche
8

L'aide peut être également donnée ou reçue sous forme d'**hébergement**. Que ce soit l'hébergement temporaire d'un membre de la famille en période de rupture conjugale, l'hébergement à plus long terme d'un parent âgé ou encore d'un jeune adulte quittant tardivement le domicile parental pour pallier une difficulté d'insertion professionnelle, ces formes d'aides sont de plus en plus nombreuses et peuvent avoir un impact important pour ces personnes.

Enfin, le **transport** des personnes qui n'ont pas de véhicule ou qui sont « à mobilité réduite » est une autre forme de soutien possible, que ce soit pour emmener la personne chez le médecin ou à la pharmacie, pour faire des courses ou l'emmener chez des amis.

QUELLES FORMES DE SUPPORT?

Deux formes principales de support peuvent être apportées au sein du réseau familial : le support affectif et moral d'une part et le support informationnel et relationnel d'autre part.

Le **support affectif et moral** consiste surtout à offrir de l'attention et de l'affection pour faire face à des événements stressants tels qu'un deuil, une séparation, un divorce, une perte d'emploi, une maladie ou une perte d'autonomie.

Alors que de nombreuses études s'en sont tenues aux stricts besoins instrumentaux pour définir les différents types de soutiens offerts,

plusieurs recherches récentes ont montré l'importance d'aspects telles l'attention et l'affection dans les aides offertes par le réseau familial. Certains auteurs qui se sont penchés sur la situation des personnes âgées vont jusqu'à dire que ces types de support sont considérés comme plus importants aux yeux des aidés et des personnes aidantes que les aides instrumentales. Qu'il s'agisse de regarder un match de hockey « comme avant » ou d'aller prendre la « petite marche » hebdomadaire, il est important de sortir d'une vision purement instrumentale du support.

Le **support informationnel et relationnel** désigne la mobilisation de ressources personnelles, qu'il s'agisse de relations, de connaissances ou d'informations pour des démarches administratives, la recherche d'un travail ou d'un logement. Ce sont des formes d'aide familiale importantes. Un soutien pour remplir des papiers administratifs, des démarches pour obtenir de l'aide, une mise en relation avec un propriétaire ou un employeur, la recommandation d'un médecin ou d'un service sont des aides moins visibles, mais fréquemment sollicitées. Il faut rajouter les échanges de trucs et astuces tels que les recettes de cuisine ou la dernière aubaine d'achat.

LE MATÉRIEL ET L'AFFECTIF : UNE RELATION ÉTROITE

Si la famille demeure importante dans les fréquentations, les échanges et les aides, c'est que, pour de nombreuses personnes, elle est un lieu d'affection, de confiance et d'appartenance central dans leur vie. Les échanges et les non-échanges ne peuvent se comprendre en dehors des liens et des prestations affectives, positives ou négatives, entre les membres du réseau familial. En effet, si le devoir ainsi que les normes morales d'entraide ont une influence sur les pratiques, il n'en reste pas moins qu'il existe des degrés dans les relations affectives et que les sentiments éprouvés influencent inmanquablement les relations, les échanges et l'implication dans les aides au sein du réseau familial. Que ce soit lors des fêtes et anniversaires, lors des vacances passées ensemble ou encore à l'occasion d'activités communes, on échange de nombreux biens, services ou supports.

Les solidarités familiales autour des adultes et des enfants ayant une incapacité au Canada

Statistique Canada, lors de son enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001, relève que, parmi l'ensemble des **adultes handicapés** qui reçoivent de l'aide pour accomplir les activités quotidiennes,

- 63 % en recevaient des membres de leur famille vivant avec eux;
- 42 % en recevaient des membres de la famille ne vivant pas avec eux;
- 24 % en recevaient de leurs amis ou voisins;
- 22 % en recevaient d'organismes ou d'agences;
- 14 % en recevaient d'autres sources.

Dans la même enquête, le rapport souligne que la participation du réseau familial prend de plus en plus d'importance à mesure que la gravité des incapacités augmente.

Le rôle de la famille est également important dans les situations d'**enfants handicapés**. En effet, toujours selon la même enquête, les parents de ces enfants se fient prioritairement aux membres de la famille. Par exemple, sur les 31 000 enfants handicapés dont les parents ont déclaré recevoir de l'aide pour les travaux ménagers et les responsabilités familiales ainsi que du temps libre pour des activités personnelles, 44 % en recevaient de la part de membres de la famille ne vivant pas avec eux, 28 % recevaient cette aide de la part de membres de la famille vivant avec eux et 27 % en recevaient de la part d'amis ou de voisins.

Statistique Canada (2003). *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001. Les enfants handicapés et leurs familles*. www.statcan.ca/francais/freepub/89-585-XIF/pdf/89-585-XIF03001.pdf

« Tricoter avec amour »

Le Conseil de la famille et de l'enfance publie, en 2007, les résultats d'une recherche sur la vie de famille avec un enfant handicapé. L'étude s'intéresse, entre autres, aux aides apportées par la famille et les proches. Tout en notant que toutes les familles ne disposent pas d'un réseau familial actif, plusieurs d'entre elles peuvent compter sur leurs proches pour divers types de soutien : gardiennage, soutien moral, dons spontanés, etc. Outre ces mobilisations de l'entourage, la recherche soulève que le principe qui prévaut de rendre l'aide que l'on a offerte ne s'applique généralement pas dans ces familles et que cela peut les amener à se sentir éternellement redevables pour l'aide qu'on leur offre.

Bibliographie sélective

- Attias-Donfut, Claudine, Nicole Lapiere et Martine Segalen (2002). *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Odile Jacob.
- Attias-Donfut, Claudine (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro-sociale », *Revue française de sociologie* 41(4) : 643-684.
- Attias-Donfut, Claudine et Sylvie Renaut (1994). « Vieillir avec ses enfants. Corésidence de toujours et recohobitation », *Communications* 59 : 29-53.
- Barakatt, Guylaine (2002). « Les comportements d'entraide à l'égard du projet d'achat et d'occupation de la propriété résidentielle. Observations tirées d'une enquête à Montréal » dans Lacharité, Carl et Gilles Provonost (dir.). *Comprendre la famille (2001) : Actes du sixième symposium québécois de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 99-113.
- Bonvalet, Catherine et Éva Lelièvre (2005). « Les lieux de la famille », *Espaces et sociétés* 120-121 : 99-122.
- Brault, Marie-Marthe T. (1998). *Mères et filles au bout de la vie*. Québec, Les Éditions de l'IQRC.
- Charbonneau, Johanne (2003). *Adolescentes et mères. Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*. Québec, Presses de l'Université Laval.

- Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2007c). *Tricoter avec amour. Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/etude_tricoter-imprimer.pdf
- Conseil de la famille et de l'enfance (2005a). *Avis. Prendre en compte la diversité des familles*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/Avis_DiversiteFamilles.pdf&langue=fr
- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Fortin, Andrée (1994). « La famille, premier et ultime recours », dans Dumont, Fernand, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Québec, IQRC : 947-962.
- Guberman, Nancy, Jean-Pierre Lavoie, Éric Gagnon et al. (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?* Rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la culture et la société dans le cadre de l'Action concertée sur les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population, 101 p.
- Guberman, Nancy et Pierre Maheu (1994). « Au-delà des soins : un travail de conciliation », *Service social* 43(1) : 87-104.
- Hamel, Jacques et Bjenk Ellefsen (2002). « Quelques éléments pour une vue longitudinale sur les jeunes, le travail et la famille » dans Lacharité, Carl et Gilles Provonost (dir.). *Comprendre la famille (2001) : Actes du sixième symposium québécois de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 235-244.
- Lavoie, Jean-Pierre, Alain Grand, Nancy Guberman et Sandrine Andrieu (2005). « L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation? » dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir). *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès : 21-83.
- Lavoie, Jean-Pierre (2000). *Familles et soutien aux parents âgés dépendants*. Paris, L'Harmattan.
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Renaut, Sylvie (2003). « L'entraide familiale dans un environnement multigénérationnel », *Recherches et Prévisions* 71 : 21-44.
- Roy, Jacques (1998). *Les personnes âgées et les solidarités. La fin des mythes*. Québec, IQRC/ Presses de l'Université Laval.
- Saillant, Francine et Renée B. Dandurand (2002). « Don, réciprocité et engagement dans les soins aux proches », *Cahiers de recherche sociologique* 37 : 19-50.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000). « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.
- Statistique Canada (2003). *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001. Les enfants handicapés et leurs familles*. Disponible en ligne : www.statcan.ca/francais/freepub/89-585-XIF/pdf/89-585-XIF03001.pdf
- Weber, Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.) (2003). *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte.
- Wellman, Barry et Scot Wortley (1990). "Different Strokes from Different Folks: Community Ties and Social Support", *American Journal of Sociology* 96(3) : 558-588.

Qui est concerné par ces échanges? À qui donne-t-on? De qui reçoit-on?

En résumé

- Quand il est disponible, le réseau familial est la première source d'aide.
- Les femmes sont au centre des échanges au sein du réseau familial.
- On sera aidé ou aidant selon la place qu'on occupera dans la famille aux différents stades de la vie.
- L'isolement des personnes aidantes est un problème important.

LE RÉSEAU FAMILIAL, PREMIÈRE SOURCE D'AIDE

Le plus souvent, le réseau familial, est la première source d'aide sollicitée. Il est préféré aux aides publiques qui ne sont souvent mobilisées qu'en dernier recours, lorsque la famille n'est pas disponible, qu'elle est absente ou qu'elle n'est pas qualifiée pour certaines tâches. Et si les amis sont également une source d'entraide, ils seraient plus enclins à offrir un support moral, les biens et les services provenant prioritairement de la famille.

Bien que l'ensemble du réseau familial soit concerné par la dynamique des échanges, ce sont cependant les membres de la famille immédiate qui se trouvent sollicités en première ligne pour les aides. Certains chercheurs insistent plus particulièrement sur le lien parent-enfant. Pour eux, ce lien serait le plus polyvalent du réseau personnel alors que les liens entre frères et sœurs et entre amis offrent une aide plus « spécialisée ».

DISPOSER D'UN RÉSEAU FAMILIAL

La famille élargie peut offrir une protection contre les risques et les difficultés économiques. Le fait de jouir d'un tel réseau et d'y être intégré est donc un enjeu important. Cependant, pour différentes raisons, tous les individus n'ont pas accès à un réseau familial. D'une part, l'importance du réseau familial dans le réseau personnel varie selon les milieux sociaux. De plus, pouvoir compter sur un réseau dépend de la démographie (avoir des enfants, n'en avoir

qu'un seul ou plus, ne pas en avoir) et, dans certains cas, la proximité géographique des membres est indispensable. Enfin, les aides offertes et reçues de la part de la famille élargie dépendent étroitement des ressources mobilisables par les individus (temps, argent, relations, etc.).

Du fait de ces inégalités en termes de réseau familial, il est important que des sources d'aide alternatives soient disponibles. En effet, les individus dépourvus de réseau familial actif courent le risque de se trouver particulièrement exposés à des situations de grande vulnérabilité ou d'exclusion sociale.

TENSIONS ET NÉGOCIATIONS

Si les prestations affectives représentent une dimension importante dans le support apporté ou reçu au sein de la famille, cela n'empêche pas la présence de tensions, conflits, pressions, jalousies ou rancœurs entre ses membres. C'est pourquoi plusieurs chercheurs s'intéressent à la question de l'ambivalence dans les relations et à son impact sur les pratiques d'entraide. Cette ambivalence semble exacerbée par les normes actuelles d'indépendance et d'autonomie qui introduisent des négociations et des tensions dans les échanges.

LES FEMMES AU CŒUR DES SOLIDARITÉS FAMILIALES

Toutes les études sur les solidarités familiales s'accordent pour affirmer que les femmes contribuent particulièrement aux divers échanges au sein des familles.

Du fait de leur traditionnelle prédominance dans l'univers domestique, elles sont le « centre de gravité » du réseau familial et c'est à travers elles que transitent les demandes et offres de soutiens ainsi que la communication entre les membres. Ce sont elles, par exemple, qui pensent aux anniversaires, téléphonent pour prendre et donner des nouvelles, anticipent les achats, etc. Ce sont donc surtout les femmes qui tissent les relations sociales du réseau familial.

Cette mobilisation massive des femmes dans la dynamique des solidarités familiales pose deux problèmes : le premier, aux femmes elles-mêmes, le second, à leurs familles. En effet, plusieurs études indiquent que l'engagement des femmes auprès de leurs

proches peut limiter leur insertion professionnelle. Pour offrir le soutien adéquat, certaines en viennent à diminuer leur temps de travail, à devancer l'âge de la retraite ou encore à arrêter de travailler. Par ailleurs, cette sollicitation massive des femmes est de plus en plus limitée par les autres activités de la sphère publique qui font désormais partie de leur vie. Ainsi, elles ne peuvent plus consacrer autant de temps qu'avant à s'occuper des autres et à gérer les échanges au sein de la famille.

S'il y avait une réduction des services du secteur public à l'endroit de la famille, cette implication majeure des femmes et la surcharge de travail que cela entraîne pour elles ne manqueraient pas de poser un problème aigu.

Selon l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de Statistique Canada tenue en 2001, les parents de 84 000 enfants handicapés (54 % du total des enfants handicapés) ont déclaré que la condition de leur enfant avait des répercussions sur la situation d'emploi de leur famille. Parmi ces 84 000 familles, c'est la mère (71 %) qui a vécu le plus souvent des répercussions sur son emploi à cause de la condition de l'enfant. Dans 14 % des cas, la mère et le père ont vécu des répercussions et, dans 11 % des cas, seul le père a vécu des répercussions. Statistique Canada (2003).

Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001. Les enfants handicapés et leurs familles. www.statcan.ca/francais/freepub/89-585-XIF/89-585-XIF2003001.pdf

LES HOMMES : UNE IMPLICATION DIFFÉRENTE, MAIS DES VALEURS COMMUNES

Les hommes, quant à eux, interviennent de façon beaucoup plus ciblée dans des domaines précis (transports, comptabilité, bricolage, etc.), particulièrement à l'égard des personnes âgées. Cependant, hommes et femmes partagent les mêmes valeurs dans le domaine des solidarités familiales. En effet, lorsqu'on les interroge sur les normes et valeurs de la solidarité familiale, on n'observe que peu de différence. Les deux expriment un même sentiment de responsabilité envers les besoins des membres de la famille et semblent également adhérer aux valeurs de liberté, d'autonomie et de responsabilité entre lesquelles oscillent désormais les individus lorsqu'il s'agit des dynamiques d'échange et d'entraide. Ce qui diffère entre les femmes et les hommes, ce ne sont donc pas les valeurs,

mais bien la réalité de l'implication concrète des uns(es) et des autres dans les pratiques de solidarité.

UNE GÉNÉRATION PARTICULIÈREMENT SOLLICITÉE : LA GÉNÉRATION « SANDWICH »

La génération dite « sandwich » est particulièrement sollicitée et l'est d'autant plus dans la conjoncture actuelle. En effet, l'allongement de la durée de la vie d'un côté, les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et le report du projet familial des enfants de l'autre font que la génération intermédiaire se trouve sollicitée d'une part par les parents âgés en perte d'autonomie et d'autre part par les enfants qui sont encore à la maison ou qui sont en période de transition vers un établissement professionnel ou familial.

Qu'est-ce que la génération sandwich?

Pour Statistique Canada, « ...appartiennent [...] à la génération sandwich [...] les personnes de 35 à 65 ans qui ont à la fois au moins encore un enfant sous leur toit et un parent de plus de 65 ans habitant ou non avec elles. »

La génération sandwich n'est pas une génération à proprement parler. C'est plutôt un groupe de personnes d'âge moyen qui se renouvelle sans cesse. Il s'agit donc d'un **stade du cycle de vie**.

Smith, Gordon et Jean Dumas (1994). « La 'génération sandwich' : Mythes et réalité » dans Statistique Canada (1994), *Rapport sur l'état de la population du Canada* : 115-154. <http://www.statcan.ca/francais/freepub/91-209-XIF/91-209-XIF1994000.pdf>

ON SERA AIDÉ OU AIDANT SELON LA PLACE QU'ON OCCUPERA DANS LA FAMILLE AUX DIFFÉRENTS STADES DE LA VIE

On donne plus à ses descendants (enfants ou petits-enfants) qu'à ses ascendants (parents ou grands-parents), c'est ce que montrent plusieurs études. Ces recherches constatent la présence d'un effet inégalitaire des solidarités familiales dans la mesure où le pouvoir des parents sur leurs enfants se trouve renforcé si ces derniers reçoivent plus qu'ils ne donnent. D'autres études arrivent à la conclusion inverse. Selon celles-ci, si le réseau d'entraide est largement orienté en lignée maternelle, les aides reçues ou offertes ne dépendent pas directement de la position généalogique des individus. Elles affirment que, en aidant les jeunes générations, les baby-boomers, particulièrement privilégiés par un contexte socio-économique favorable, « redistribuent » en quelque sorte leurs acquis et diminuent *de facto* les inégalités entre générations.

Certains travaux vont plus loin et constatent que les types d'aides données et reçues diffèrent selon la génération. Plusieurs études se sont par exemple penchées sur les personnes concernées par la circulation des échanges financiers. D'après une enquête française, la circulation d'argent dans la famille est presque exclusivement descendante. Les parents donnent à leurs enfants ou les grands-parents donnent à leurs petits-enfants. Il est en général beaucoup plus rare

que le sens de la circulation d'argent soit ascendant. On peut toutefois se demander si cette situation ne changera pas puisque, avec le vieillissement de la population et une stagnation possible des pensions de vieillesse, les familles participeront peut-être de plus en plus financièrement aux coûts du placement des personnes âgées en perte d'autonomie.

La question de l'implication de la génération des grands-parents dans les aides familiales retient également l'attention. En effet, les personnes âgées constituent un groupe hétérogène de ce point de vue. Elles peuvent aussi bien solliciter de l'aide qu'en procurer. La vieillesse, avec l'augmentation des risques de dépendance, est l'une des étapes de la vie qui mobilise le plus les solidarités familiales, particulièrement sous forme de support affectif, de services domestiques et de soins. Et ce, même si, entre les trois générations, ce sont les personnes âgées qui expriment la plus forte norme d'autonomie par rapport à leur famille. Mais, d'autre part, avec une meilleure espérance de vie, la génération des grands-parents est également très présente dans l'offre de soutien. Que ce soit sous forme de garde des petits-enfants, de dons d'argent aux enfants ou petits-enfants ou de services offerts à d'autres personnes âgées (le conjoint, la sœur, un(e) ami(e), un(e) voisin(e), etc.), plusieurs recherches insistent sur l'importance de considérer l'apport des personnes âgées, groupe social pouvant être très actif et vecteur de soutiens importants.

LES PERSONNES AIDANTES AUPRÈS DES PROCHES DÉPENDANTS : ENTRAIDE FAMILIALE OU ISOLEMENT?

Que ce soit auprès de leurs proches malades, handicapés ou vieillissants, les personnes aidantes ne reçoivent pas toujours un soutien familial adéquat de leur réseau familial. Depuis les années '80, plusieurs recherches ont souligné le fardeau que peuvent représenter ces soutiens et l'épuisement qui peut en découler. À propos de la lourdeur de la tâche, de l'existence d'une culture familiale du partage ou encore du lien qui unit aidant et aidé, deux points de vue sont exprimés. Une partie des études soulignent que l'aide apportée aux proches en perte d'autonomie est le plus souvent le fait d'une seule personne, généralement une femme, et que celle-ci ressentirait une réelle solitude face à la charge

de travail, le réseau familial immédiat ne prenant en charge qu'une petite partie des aides, et ce, de manière ponctuelle. D'autres études, au contraire, attirent l'attention sur l'existence, dans certains réseaux, d'une solidarité familiale autour de la dyade proche aidant(e)-aidé(e). La personne aidante principale assure surtout les soins, mais le réseau familial élargi participe activement au soutien en assurant d'autres besoins tels que la surveillance ou le support affectif, et son aide vise non seulement la personne aidée, mais également la personne aidante. Il importe également de noter que les proches aidants ne considèrent pas nécessairement le soin à un parent dépendant comme un fardeau, mais plutôt comme un contre-don qu'ils estiment important de dispenser.

Transferts financiers intergénérationnels

À l'aide des données d'une enquête française portant sur les transferts financiers intergénérationnels, Claudine Attias-Donfut et son équipe concluent que les dons ou prêts d'argent au sein de la famille viendraient compenser les inégalités de niveaux de vie qui peuvent exister entre les générations. Les générations plus âgées et financièrement plus à l'aise donnent aux plus jeunes en période de transition ou de précarité financière.

Attias-Donfut, Claudine et François-Charles Wolff (1997). « Transferts publics et privés entre générations : incidences sur les inégalités sociales », *Retraite et Société* 20 : 20-39.

Pour aider, encore faut-il être en vie...

Si la génération « sandwich » offre plus d'aides que les jeunes ou les personnes âgées, ces soutiens sont tributaires de la présence de cette génération. Or, comme les statistiques de l'espérance de vie le montrent, cette présence est moindre dans les milieux socio-économiques défavorisés. Par exemple, dans leur enquête sur les jeunes familles montréalaises, Renée B. Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette nous indiquent que, parmi les familles interrogées du quartier Outremont, les trois quarts des grands-parents des jeunes familles observées sont encore en vie; à Rosemont, ils sont les deux tiers; à St-Henri, il n'y a plus que la moitié des grands-parents encore vivants.

Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.

Les femmes sur le marché de l'emploi

Selon le portrait statistique des familles québécoises (2005), en 1976, 36,7 % des femmes ayant un ou des enfants de moins de 16 ans détenaient un emploi. Cette proportion passe à 79,3 % en 2003.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*. Édition 2005. www.mfa.gouv.qc.ca/famille/portrait-famille-quebecoise/statistique-familles-quebec/

Bibliographie sélective

- Attias-Donfut, Claudine, Nicole Lapierre et Martine Segalen (2002). *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Odile Jacob.
- Attias-Donfut, Claudine (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro-sociale », *Revue française de sociologie* 41(4) : 643-684.
- Attias-Donfut, Claudine et François-Charles Wolff (1997). « Transferts publics et privés entre générations : incidences sur les inégalités sociales », *Retraite et Société* 20 : 20-39.
- Attias-Donfut, Claudine (dir.) (1995). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*. Paris, Nathan.
- Barakatt, Guylaine (2002). « Les comportements d'entraide à l'égard du projet d'achat et d'occupation de la propriété résidentielle. Observations tirées d'une enquête à Montréal » dans Lacharité, Carl et Gilles Provonost (dir.). *Comprendre la famille (2001) : Actes du sixième symposium québécois de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 99-113.
- Bonvalet, Catherine et Jim Ogg (2003). *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe. Bilan de 9 collectes*. Paris, Ined.
- Bonvalet, Catherine, Anne Gotman et Yves Grafmeyer (éds) (1999). *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*. Paris, PUF, INED, Travaux et documents n° 143.
- Charbonneau, Johanne (2003). *Adolescentes et mères. Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.
- Cresson, Geneviève (2000). *Les parents d'enfants hospitalisés à domicile. Leur participation aux soins*. Paris, L'Harmattan.
- Dandurand, Renée B. et Francine Saillant (2005). « Le réseau familial dans le soin aux proches dépendants », *Ruptures, revue transdisciplinaire en santé* 10(2) : 199-219.
- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Finch, Janet et Jennifer Mason (1993). *Negotiating Family Responsibilities*. London and New-York, Routledge.
- Fortin, Andrée (1994). « La famille, premier et ultime recours » dans Dumont, Fernand, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*. Québec, IQRC : 947-962.
- Fortin, Andrée (1987a). *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Godbout, Jacques T., Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux (1996). *La circulation du don dans la parenté : une roue qui tourne*. Montréal, INRS-UCS. Rapport de recherche, 226 p. Disponible en ligne : www.ucs.inrs.ca/pdf/rap1996_01.pdf

- Guberman, Nancy, Jean-Pierre Lavoie, Éric Gagnon et al. (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?* Rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la culture et la société dans le cadre de l'Action concertée sur les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population, 101 p.
- Guberman, Nancy et Pierre Maheu (1994). « Au-delà des soins : un travail de conciliation », *Service social* 43(1) : 87-104.
- Guberman, Nancy, Pierre Maheu et Chantal Maillé (1991). *Et si l'amour ne suffisait pas... Femmes, familles et adultes dépendants*. Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.
- Hamel, Jacques et Bjenk Ellefsen (2002). « Quelques éléments pour une vue longitudinale sur les jeunes, le travail et la famille » dans Lacharité, Carl et Gilles Provonost (dir.). *Comprendre la famille (2001) : Actes du sixième symposium québécois de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 235-244.
- Lavoie, Jean-Pierre (2000). *Familles et soutien aux parents âgés dépendants*. Paris, L'Harmattan.
- Lesemann, Frédéric et Claire Chaume (1989). *Familles-Providence. La part de l'État*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Martin, Claude (2003). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique? » dans Debordeaux, Danielle et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en question*. Paris, L.G.D.J. : 41-71.
- Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec. Edition 2005*. Disponible en ligne : www.mfa.gouv.qc.ca/famille/portrait-famille-quebecoise/statistique-familles-quebec/
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Pelchat, Diane, Hélène Lefebvre et Marie-Josée Levert (2005). « L'expérience des pères et mères ayant un enfant atteint d'un problème de santé : état actuel des connaissances », *Enfances, Familles, Générations* 3. Disponible en ligne : www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012536ar.html
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Roy, Jacques (1998). *Les personnes âgées et les solidarités. La fin des mythes*. Québec, IQRC/ Presses de l'Université Laval.
- Roy, Jacques, Aline Vézina, Michèle Paradis (1992). *De la tâche à la mission. Personnes âgées, aidants naturels, services intensifs de maintien à domicile (SIMAD)*. Québec, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000). « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.
- Smith, Gordon et Jean Dumas (1994). « La 'génération sandwich': Mythes et réalité » dans Statistique Canada (1994), *Rapport sur l'état de la population du Canada* : 115-154. Disponible en ligne <http://www.statcan.ca/francais/freepub/91-209-XIF/91-209-XIF1994000.pdf>
- Statistique Canada (2003). *Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001. Les enfants handicapés et leurs familles*. Disponible en ligne : www.statcan.ca/francais/freepub/89-585-XIF/pdf/89-585-XIF03001.pdf
- Vezina, Aline et Daniel Pelletier (1998). *Une même famille, deux univers. Aidants principaux, fonctionnement familial et soutien à domicile des personnes âgées*. Québec, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires.
- Weber, Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.) (2003). *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte.
- Wellman, Barry et Scot Wortley (1990). "Different Strokes from Different Folks: Community Ties and Social Support", *American Journal of Sociology* 96(3) : 558-588.
- Wolff, François-Charles et Claudine Attias-Donfut (2007). « Les comportements de transferts intergénérationnels en Europe », *Économie et Statistique* 403-404 : 117-141.

À quels moments de la vie sont mobilisés les soutiens?

En résumé

- Les aides sont le plus souvent occasionnelles et se mobilisent selon les disponibilités des personnes aidantes.
- Ces aides sont principalement mobilisées au moment de l'entrée des jeunes dans la vie adulte, au cours de la vieillesse et lors des périodes de transition et de crise.

La naissance d'un enfant, les difficultés d'insertion professionnelle, le handicap physique ou mental, la recherche d'un logement, la perte d'autonomie des personnes âgées, la maladie, le deuil, les accidents, les déménagements ou encore la garde d'enfants sont autant d'exemples de situations susceptibles de mobiliser les solidarités familiales. Celles-ci seront donc fonction des différents moments du parcours de vie : enfance, adolescence et jeunesse, vie adulte, troisième et quatrième âge. Chacune de ces étapes implique des besoins particuliers.

DES SOLIDARITÉS ESSENTIELLES, MAIS PONCTUELLES

La plupart des recherches ont montré que si les aides familiales sont essentielles, elles ne sont habituellement pas systématiques. De nos jours, elles se présentent plutôt sous la forme d'aides occasionnelles offertes à des moments spécifiques. C'est plus particulièrement en situation de crises (perte d'un emploi, maladie, rupture conjugale, accident) que se mobilise le réseau familial. Ce caractère occasionnel de l'aide tient, entre autres, à la disponibilité des personnes aidantes ainsi qu'à l'importance actuelle des valeurs d'autonomie et d'indépendance. Et si les individus craignent que l'aide requise ne devienne trop lourde, il y a moins de chance qu'ils s'y engagent.

DEUX PÉRIODES PARTICULIÈRES : L'ENTRÉE DANS LA VIE ADULTE ET LA PERTE DE L'AUTONOMIE EN FIN DE VIE

Si toutes les étapes de la vie sont susceptibles de voir se mobiliser des solidarités, les recherches attestent que, dans les faits, les

aides sont davantage mobilisées à certains moments, en particulier lors de l'entrée des jeunes dans la vie adulte et au cours de la vieillesse.

LES DIFFICULTÉS DES JEUNES ADULTES : DU DÉPART DU FOYER PARENTAL À L'ÉTABLISSEMENT FAMILIAL

Les jeunes adultes sont aux prises avec des difficultés spécifiques liées à l'augmentation de la durée des études, l'insertion sur un marché de l'emploi peu favorable ou encore l'instabilité des premières relations de couple. Le corollaire de ces difficultés est une dépendance accrue à l'égard des parents.

Depuis plus d'une trentaine d'années, on remet en cause le modèle d'entrée dans la vie adulte caractérisé par la succession de la fin des études, le début de la vie professionnelle, le départ de chez les parents et la formation d'un couple. L'ordre de chacune de ces étapes ainsi que l'âge auquel on les franchit se sont transformés sensiblement. Ainsi, l'augmentation de la durée des études a repoussé l'entrée dans la vie active et ces changements ont eu un impact sur l'âge du départ du domicile parental ainsi que sur celui de la formation d'un couple et du projet d'enfant.

Que ce soit par un séjour prolongé au domicile parental, par des aides financières pour combler les besoins des premières années de travail précaire ou lors de l'installation dans un nouveau foyer, que ce soit par une sollicitation accrue pour assurer la garde des jeunes enfants, la mobilisation des solidarités familiales est particulièrement importante lors de cette phase de la vie.

Fiche 9

Fiche 15

LES DIFFICULTÉS LIÉES À LA VIEILLESSE

Si, globalement, les aînés sont un groupe diversifié qui vieillit plutôt bien, leur accroissement numérique dans la population pose la question de leur prise en charge à moyen et long terme, du fait entre autres du déséquilibre croissant entre le nombre de personnes âgées et celui des aidants (et surtout des aidantes) potentiels. Il s'ensuit que le soutien aux personnes âgées est largement plus documenté que l'aide aux jeunes adultes.

Du point de vue des valeurs et des normes familiales, une majorité de la population juge que ce sont les familles qui sont responsables du bien-être de leurs parents âgés. C'est ce qu'indiquent plusieurs études. Toutefois, pense-t-on, ces responsabilités ne doivent pas mettre en péril la vie professionnelle ou familiale, ni la santé des membres de l'entourage. Interrogées sur leurs responsabilités, les personnes considèrent que leur rôle est plus affectif qu'instrumental. Elles estiment que leur tâche principale est de maintenir le lien familial, de fournir de l'affection et de l'attention, d'assurer une présence, de soutenir moralement la personne en perte d'autonomie. Ces normes et valeurs à l'égard du soutien aux personnes âgées correspondent aux attentes des personnes âgées elles-mêmes. Deux recherches importantes ont en effet conclu que, au-delà des besoins d'aide en termes de services et de soins, les besoins affectifs des personnes âgées sont également très importants.

Les coûts sociaux et économiques du soutien aux personnes âgées sont partagés entre les gouvernements, les familles, la communauté et le marché. Toutefois, toutes les recherches sur le soutien aux

personnes âgées constatent que, lorsqu'ils sont présents et disponibles, les membres de la famille constituent la première source d'aide pour les personnes en perte d'autonomie. Ces aides proviennent en premier lieu des conjoints de ces personnes, s'ils sont vivants, et ensuite de leurs enfants. Que ce soit en conduisant la personne à des rendez-vous, en l'aidant à entretenir sa maison, en l'aidant à administrer son budget, en lui prodiguant des soins physiques ou de l'attention, ces aides mobilisent beaucoup le soutien familial, prioritairement celui des femmes.

LES PÉRIODES DE TRANSITION ET DE CRISE

Les pratiques de solidarité familiale se déploient également lors des périodes de transition et de crise. Par exemple, lors de la perte d'un emploi, le réseau familial peut aider temporairement la personne dans le besoin non seulement en lui fournissant une aide financière (prêt ou don) mais également en lui fournissant un logement ou encore des supports informationnels pour effectuer des démarches administratives ou trouver un nouvel emploi. La maladie, les ruptures conjugales, les deuils, les incendies ou accidents divers sont autant de situations de crise lors desquelles le réseau familial se mobilise de diverses manières.

Ces aides sont précieuses étant donné le caractère soudain de certaines situations. La souplesse et l'accessibilité des solidarités familiales permettent en effet une prise en charge rapide sinon immédiate et correspondante aux besoins spécifiques du moment, ce que ne peuvent assurer les services publics de l'État ou le milieu communautaire.

Quelques chiffres sur le contexte de l'augmentation de la dépendance des jeunes à l'égard de leurs parents

- Sur l'allongement de la durée des études

Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2001, 17,2 % de la population de 15 ans et plus détenaient un certificat, diplôme ou grade universitaire. En 1981, cette proportion était de 7,3 % pour les femmes et 10,9 % pour les hommes.

Institut de la statistique du Québec (2005). Données sociales du Québec.

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/extr_donn_sociale05.pdf

- Sur la précarité des jeunes adultes

Le revenu relatif des jeunes adultes baisse. En 1999, la richesse médiane d'une jeune famille d'origine canadienne (entre 25 et 34 ans) a diminué de 26 % depuis 1984. Cette diminution passe à 44 % chez les jeunes familles d'origine étrangère.

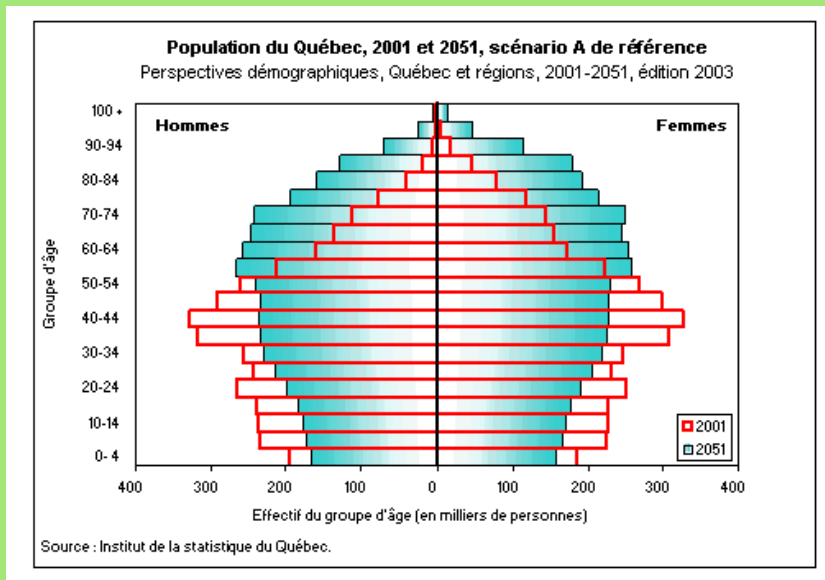
Myles, John (2005). *Vie adulte différée : comment faire face aux nouvelles inégalités économiques?* Ottawa, Conseil canadien de développement social.

- Sur le départ des jeunes adultes du domicile parental

Selon Statistique Canada, au Québec, en 2006, 38 % des jeunes entre 20 et 29 ans habitaient encore chez leurs parents. En 1981, cette proportion était de 27 %.

<http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/RetrieveProductTable.cfm?ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=0&GC=99&GK=NA&GRP=1&IPS=&METH=0&ORDER=1&PID=89037&PTYPE=88971&RL=0&S=1&ShowAll=No&StartRow=1&SUB=681&Temporal=2006&Theme=68&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&GID=837953>

Pyramide des âges du Québec - Perspectives



Institut de la statistique du Québec (2003). *Pyramide des âges du Québec*. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/pyramides_scenarios.htm

La crise du verglas au Québec

Du 5 au 10 janvier 1998, le Québec a connu une période de crise majeure : la crise du verglas. Plus de 80 heures de pluie verglaçante vont laisser de 50 à 100 millimètres d'épaisseur de verglas sur toutes les structures. Selon Environnement Canada, au Québec, 900 000 foyers ont été privés d'électricité et des millions de résidents des régions touchées ont dû vivre en transit, visitant leur famille ou leurs amis pour se laver, partager leur repas ou emménager temporairement. De nombreuses personnes se sont également retrouvées dans des centres d'hébergement.

Des chercheurs qui se sont penchés sur les conséquences de cette crise ont mis en évidence que, lors des situations d'urgence exceptionnelles, c'est la débrouillardise individuelle qui prime et, lorsque le besoin d'aide se fait sentir, ce sont les familles, lorsqu'elles existent et sont disponibles, qui sont les premières sollicitées, et les aides publiques sont les dernières à qui l'on fait appel.

Charbonneau, Johanne et Stéphanie Gaudet (1998). *Impacts sociaux et psychosociaux de la tempête de verglas : une réflexion issue des enquêtes menées auprès des sinistrés*. Rapport de recherche remis à la Commission scientifique et technique sur les conséquences de la tempête de verglas, 150 p.

Vieillessement de la population

Selon *Le bilan démographique du Québec, édition 2007*, la population âgée de 65 ans et plus est passée de 13,3 % en 2001 à 14,3 % en 2006. Les perspectives démographiques indiquent que cette proportion pourrait passer à 29,7 % en 2051.

Chantal Girard (2007). *Le bilan démographique du Québec, édition 2007*. Institut de la statistique du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2007/Bilan2007.pdf

Quelques chiffres sur les aides au sein du réseau familial

- Selon Statistique Canada (ESG cycle 16), en 2002, au Canada, 66,9 % des personnes âgées de 65 ans et plus présentant des problèmes de santé à long terme ont reçu des soins d'une source informelle (parents, amis, voisins). Au Québec, cette proportion est de 71,7 %.

Statistique Canada (2003). *Enquête sociale générale cycle 16 : la prestation de soins dans une société vieillissante*. www.statcan.ca/francais/freepub/89-582-XIF/89-582-XIF2003001.pdf

- Toujours selon l'ESG, au Canada, 16,5 % des personnes de 65 ans et plus ont donné de l'aide à des personnes âgées souffrant de problèmes de santé à long terme. Cette proportion est de 12,9 % au Québec.

Statistique Canada (2003). *Enquête sociale générale cycle 16 : la prestation de soins dans une société vieillissante*. www.statcan.ca/francais/freepub/89-582-XIF/89-582-XIF2003001.pdf

- Selon l'Enquête sociale générale de 1998 portant sur l'emploi du temps, les Canadiens de 15 ans et plus ont accumulé un total de 30 milliards d'heures de travail non rémunéré dont cinq milliards d'heures ont été consacrées à l'aide et aux soins informels. Au total, huit heures sur dix d'aide non rémunérée ont été consacrées à l'intérieur d'un même ménage; 60 % de l'ensemble du temps consacré à aider et soigner des personnes d'autres ménages était réservé aux membres de la famille.

Zukewich, Nancy (automne 2003). « Soins informels non rémunérés », *Tendances sociales canadiennes* : 15-20. www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/2003002/articles/6622.pdf

- Une recherche sur les solidarités familiales menée à Montréal en 2004 auprès de 500 personnes âgées de 50 à 70 ans montre qu'actuellement les grands-parents interviennent beaucoup dans la garde « principale » ou « occasionnelle » de leurs petits-enfants. Ainsi, 29 % des 596 petits-enfants de l'échantillon sont gardés principalement par leurs grands-parents.

Kempeneers, Marianne et Renée B. Dandurand (2009). « Dynamiques intergénérationnelles et transformation de la présence familiale autour de la petite enfance » dans Quéniart, Anne et Roch Hurtubise (dir.), *Les relations intergénérationnelles en questions*. Paris, L'Harmattan.

Bibliographie sélective

Attias-Donfut, Claudine, Nicole Lapierre et Martine Segalen (2002). *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Odile Jacob.

Attias-Donfut, Claudine (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro-sociale », *Revue française de sociologie* 41(4) : 643-684.

Attias-Donfut, Claudine (dir.) (1995). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*. Paris, Nathan.

Beaupré, Pascale, Pierre Turcotte et Anne Milan (août 2006). « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes* 82 : 8-15.

Blöss, Thierry (1998). « Comprendre le lien familial », *Projet* 256 : 87-96.

Brault, Marie-Marthe T. (1998). *Mères et filles au bout de la vie*. Québec, Les Éditions de l'IQRC.

Carrière, Yves et Laurent Martel (2003). « L'aide apportée aux personnes âgées veuves ou divorcées au Canada : peut-on compter sur les enfants? », *Cahiers québécois de démographie* 32(1) : 139-153.

Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.

Charbonneau, Johanne et Stéphanie Gaudet (1998). *Impacts sociaux et psychosociaux de la tempête de verglas : une réflexion issue des enquêtes menées auprès des sinistrés*. Rapport de recherche remis à la Commission scientifique et technique sur les conséquences de la tempête de verglas, 150 p.

Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir.) (2005). *Prendre soin d'un proche âgé : Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès.

Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.

- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Finch, Janet et Jennifer Mason (1993). *Negotiating Family Responsibilities*. London and New-York, Routledge.
- Fortin, Andrée (1987a). *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Gagnon, Eric et Francine Saillant (2000). *De la dépendance et de l'accompagnement. Soins à domicile et liens sociaux*. Québec, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval.
- Girard, Chantal (2007). *Le bilan démographique du Québec, édition 2007*. Institut de la statistique du Québec. Disponible en ligne : www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2007/Bilan2007.pdf
- Godbout, Jacques T., Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux (1996). *La circulation du don dans la parenté : une roue qui tourne*. Montréal, INRS-UCS. Rapport de recherche, 226 p. Disponible en ligne : www.ucs.inrs.ca/pdf/rap1996_01.pdf
- Guberman, Nancy, Pierre Maheu et Chantal Maillé (1991). *Et si l'amour ne suffisait pas... Femmes, familles et adultes dépendants*. Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.
- Hamel, Jacques et Bjenk Ellefsen (2002). « Quelques éléments pour une vue longitudinale sur les jeunes, le travail et la famille » dans Lacharité, Carl et Gilles Provonost (dir.). *Comprendre la famille (2001) : Actes du sixième symposium québécois de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 235-244.
- Institut de la statistique du Québec (2005). *Données sociales du Québec*. Disponible en ligne : www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/extr_donn_sociale05.pdf
- Institut de la statistique du Québec (2003). *Pyramide des âges du Québec*. Disponible en ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/pyramides/scenarios.htm
- Kempeneers, Marianne et Renée B. Dandurand (2009). « Dynamiques intergénérationnelles et transformation de la présence familiale autour de la petite enfance » dans Quéniart, Anne et Roch Hurtubise (dir.), *Les relations intergénérationnelles en questions*. Paris, L'Harmattan.
- Lesemann, Frédéric et Claude Martin (dir.) (1993). *Les personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales*. Paris, La Documentation française.
- Martin, Claude (2003). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique? » dans Debordeaux, Danielle et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en question*. Paris, L.G.D.J. : 41-71.
- Myles, John (2005). *Vie adulte différée : comment faire face aux nouvelles inégalités économiques?* Ottawa, Conseil canadien de développement social.
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Pelchat, Diane, Hélène Lefebvre et Marie-Josée Levert (2005). « L'expérience des pères et mères ayant un enfant atteint d'un problème de santé : état actuel des connaissances », *Enfances, Familles, Générations* 3. Disponible en ligne : www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012536ar.html
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Sévigny, Odile, Francine Saillant et Sylvie Khandjian (2002). *Fenêtres ouvertes. Dire et partager l'aide et les soins*. Montréal, Écosociété.
- Statistique Canada (2003). *Enquête sociale générale cycle 16 : la prestation de soins dans une société vieillissante*. Disponible en ligne : www.statcan.ca/francais/freepub/89-582-XIF/89-582-XIF2003001.pdf
- Weber, Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.) (2003). *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte.
- Zukewich, Nancy (automne 2003). « Soins informels non rémunérés », *Tendances sociales canadiennes* : 15-20. Disponible en ligne : www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/2003002/articles/6622.pdf

Quelles sont les limites de l'aide apportée?

En résumé

- Les familles sont souvent sollicitées au-delà de leurs capacités réelles.
- Le réseau familial et en particulier les femmes sont aux prises avec des responsabilités concurrentes.
- La fragilisation des couples rend plus aléatoire la possibilité de recourir aux membres de la famille.
- L'éloignement géographique peut limiter les pratiques d'entraide.
- Tensions et conflits font partie de la vie familiale.

Les pratiques de solidarité familiale sont nombreuses, couvrent de multiples domaines de la vie familiale et sont à l'œuvre dans tous les milieux sociaux et à tous les âges de la vie. Toutefois, les pratiques d'échange au sein des réseaux familiaux peuvent être limitées par plusieurs facteurs. Que ce soit les capacités des personnes aidantes, les responsabilités concurrentes, les ruptures conjugales, l'éloignement géographique de certains membres ou encore les tensions et conflits inhérents à la vie familiale.

LES FAMILLES SONT SOUVENT SOLLICITÉES AU-DELÀ DES CAPACITÉS RÉELLES DES PERSONNES AIDANTES

LES BESOINS SONT ÉNORMES

La naissance des enfants, les ruptures conjugales, les difficultés d'insertion socioprofessionnelle, la maladie, la perte d'autonomie, les deuils, etc. sont autant de situations susceptibles de nécessiter une aide en provenance du réseau familial. Les besoins de soutien sont donc très importants tout au long de la vie des individus. D'autant plus que ces situations peuvent se cumuler et, dans certains cas, une même personne peut avoir à faire face, en même temps, aux sollicitations de plusieurs proches de son réseau familial.

TENSIONS ENTRE BESOINS ET CAPACITÉS
L'énormité des besoins se heurte souvent aux limites des personnes aidantes sollicitées. Ces limites peuvent être d'ordre

physique, psychologique ou encore matériel. En effet, les responsabilités se cumulent et, si le désir de rendre service est présent, certaines personnes aidantes n'ont pas toujours la capacité de faire face à toutes les demandes. Autonomie et vie sociale peuvent être fortement bouleversées par la prise en charge d'un soutien trop lourd.

SOUTIEN ET COMPÉTENCES

À moins d'être elles-mêmes des professionnelles de la santé, les personnes aidantes n'ont pas forcément la compétence requise pour assumer certains soins relevant plutôt de l'acte spécialisé. En effet, particulièrement depuis le virage ambulatoire, il est de plus en plus courant de demander à un membre du réseau familial, souvent une femme, de prendre en charge un conjoint ou un parent convalescent à la suite d'une hospitalisation, que ce soit pour faire un pansement, donner une injection, etc. Les personnes aidantes ne sont pas toujours familières avec le genre de tâches requises, lesquelles ont tendance à devenir plus sophistiquées du fait des développements technologiques et à nécessiter des manipulations délicates requérant une formation appropriée.

LES PERSONNES AIDANTES SONT ÉPUISÉES

Plusieurs études menées autour de la prise en charge d'un proche en perte d'autonomie montrent la lourdeur de cette responsabilité pour la personne aidante principale, majoritairement une femme. Au-delà de la lour-

deur des tâches, il ressort de ces études que l'accumulation des responsabilités, la disponibilité et la patience nécessaires ainsi que les difficultés de partager les tâches avec le reste de la famille ou les instances institutionnelles et communautaires peuvent épuiser les aidants. Malgré la présence de mesures comme les services de répit pour aider les personnes aidantes à reprendre leur souffle, la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie est souvent longue et épuisante.

LE RÉSEAU FAMILIAL EST CONFRONTÉ À DES RESPONSABILITÉS CONCURRENTES

LA DISPONIBILITÉ DU RÉSEAU FAMILIAL

La disponibilité de l'ensemble du réseau familial, et plus particulièrement celle des femmes, a un impact important sur les soutiens qui peuvent être donnés. Ainsi, l'engagement accru des femmes sur le marché du travail est l'un des facteurs majeurs qui vient moduler l'ampleur des soutiens potentiels.

LES RESPONSABILITÉS CONCURRENTES

Les différents membres du réseau familial, en particulier les femmes, sont aux prises avec des responsabilités concurrentes. Entre les soins ou la garde des jeunes enfants, les soutiens offerts aux enfants adultes en transition vers un établissement autonome, ceux donnés à des parents de plus en plus âgés, les tâches dans leurs propres foyers et leur carrière professionnelle, les aidantes peuvent se retrouver confrontées à de multiples obligations. Ces situations peuvent les amener à devoir faire des choix entre plusieurs demandes d'aides.

LA FRAGILISATION DES COUPLES

La fragilisation des couples rend plus aléatoire la possibilité de recourir aux membres de la belle-famille en cas de rupture. Si, dans certains cas, la belle-famille reste présente et offre des soutiens (par exemple, pour la garde des enfants), il arrive également qu'à la suite de la rupture elle décide de rompre les liens. Le réseau familial potentiel se trouve alors réduit de moitié. Les ruptures peuvent donc avoir un impact important sur les échanges au sein des familles.

Des désaccords concernant la prise en charge d'un proche peuvent également avoir des répercussions sur les couples aidants. En effet, une recherche menée au Québec a indiqué que certaines situations de prise en charge « lourde » d'un proche avaient engendré une remise en question du couple, allant parfois jusqu'à la rupture.

PROXIMITÉ VERSUS ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE

La proximité géographique est un facteur important à prendre en considération dans les pratiques d'aide et d'échange. Elle constitue d'ailleurs un indicateur de la solidarité dans plusieurs typologies. La proximité résidentielle entre les membres de la famille peut nous donner des informations pertinentes pour estimer, à tout le moins, le potentiel des pratiques de solidarité familiale. En effet, vivre dans une résidence proche facilite davantage le recours aux ressources familiales que de vivre éloigné.

Toutefois, si la proximité résidentielle simplifie le recours aux aides, l'éloignement géographique n'est pas toujours un frein aux pratiques de solidarité. La distance ou les frontières ne mettent pas forcément un terme aux échanges concrets ou aux attentes ou obligations envers les autres membres de la famille. Que ce soit à travers des transferts monétaires, l'envoi des enfants dans la famille d'origine pendant les vacances d'été, des conseils ou des supports donnés par téléphone ou par courriel, les pratiques de solidarité peuvent perdurer malgré la distance.

Mais l'éloignement prolongé peut également installer une réelle distance entre les membres et aboutir à un désengagement familial et à une diminution du sentiment de responsabilité.

TENSIONS ET CONFLITS FONT PARTIE DE LA VIE FAMILIALE

Il est important de tenir compte des tensions et conflits qui existent entre certains membres de la famille (conflits interpersonnels, iniquités dans la fratrie, parents trop envahissants, etc.). Les relations ne sont pas toujours harmonieuses et peuvent être

difficiles ou conflictuelles, mixtes ou ambivalentes. Il est donc important de considérer que, même si le réseau familial est « présent », aucune garantie n'existe quant à l'entraide qu'échangeront les membres de ce réseau.

De plus, les aspirations à l'autonomie individuelle sont devenues la norme dans nos sociétés. Ces aspirations peuvent entrer en conflit avec certains besoins d'aide, avec le sentiment de « dette » ressenti envers la personne aidante ou encore avec les demandes de « compensation » de la part de l'aidant. Ceci peut introduire des tensions dans les échanges et susciter des sentiments d'ambivalence, sinon de rejet.

Quelques considérations autour des proches aidants

Selon le Plan d'action 2005-2010 du ministère de la Santé et des Services sociaux, plus de 87 % des personnes ayant une incapacité modérée ou grave résident à domicile. Selon les études, pour environ les trois quart d'entre elles, l'aide est fournie par la famille et les proches, tout particulièrement la conjointe ou le conjoint ainsi que les enfants.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2005). *Un défi de solidarité. Les services aux aînés en perte d'autonomie. Plan d'action 2005-2010*. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-830-01.pdf>

Selon le Conseil de la famille et de l'enfance, plus d'un million de Québécoises et Québécois fourniraient de l'aide à des personnes âgées au cours d'une année. Parmi elles, 150 000 personnes seraient elles-mêmes des personnes âgées; 60 000 personnes, le plus souvent des femmes, déclarent aider un proche au moins 20 heures par semaine. La majorité des personnes aidantes fournissent de l'aide à la même personne depuis au moins trois ans et une personne sur cinq le fait depuis plus de dix ans.

Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Bilans et Perspectives*. www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/rapport_COFO502.pdf

Références

Attias-Donfut, Claudine (dir.) (1995). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*. Paris, Nathan.

Beaupré, Pascale, Pierre Turcotte et Anne Milan (août 2006). « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes* 82 : 8-15.

Bengtson, Vern L., Roseann Giarrusso, J. Beth Mabry et Merrill Silverstein (2002). "Solidarity, Conflict, and Ambivalence: Complementary or Competing Perspectives on Intergenerational Relationships?", *Journal of Marriage and Family* 64 : 568-576.

Bengtson, Vern L. et Robert E. L. Roberts (1991). "Intergenerational Solidarity in Aging Families : An Example of Formal Theory Construction", *Journal of Marriage and Family* 53(4) : 856-870.

Brault, Marie-Marthe T. (1998). *Mères et filles au bout de la vie*. Québec, Les Éditions de l'IQRC.

Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.

Charbonneau, Johanne (2003). *Adolescentes et mères. Histoires de maternité précoce et soutien du réseau social*. Québec, Presses de l'Université Laval.

Charbonneau, Johanne et Stéphanie Gaudet (1998). Impacts sociaux et psychosociaux de la tempête de verglas : une réflexion issue des enquêtes menées auprès des sinistrés. Rapport de recherche remis à la Commission scientifique et technique sur les conséquences de la tempête de verglas, 150 p.

- Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2005b). *Le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Bilans et Perspectives*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/rapport_COF0502.pdf
- Dandurand, Renée B. et Francine Saillant (2005). « Le réseau familial dans le soin aux proches dépendants », *Ruptures, revue transdisciplinaire en santé* 10(2) : 199-219.
- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- de Singly, François (1993). *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris, Nathan, collection 128.
- Godbout, Jacques T., Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux (1996). *La circulation du don dans la parenté : une roue qui tourne*. Rapport de recherche, Montréal, INRS-UCS. 226 p. Disponible en ligne : www.ucs.inrs.ca/pdf/rap1996_01.pdf
- Guberman, Nancy, Pierre Maheu et Chantal Maillé (1991). *Et si l'amour ne suffisait pas... Femmes, familles et adultes dépendants*. Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.
- Martin, Claude (1997). *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Martin, Claude (1993). « Le 'risque solitude' : divorces et vulnérabilité relationnelle », *Revue internationale d'action communautaire* 29/69 : 69-83.
- Martin, Claude (1992). « Support et affection. Logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion », *Revue internationale d'action communautaire* 27/67 : 89-99.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2005). *Un défi de solidarité. Les services aux aînés en perte d'autonomie. Plan d'action 2005-2010*. Disponible en ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-830-01.pdf>
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000), « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.
- Sévigny, Odile, Francine Saillant et Sylvie Khandjian (2002). *Fenêtres ouvertes. Dire et partager l'aide et les soins*. Montréal, Écosociété.
- Vezina, Aline et Daniel Pelletier (1998). *Une même famille, deux univers. Aidants principaux, fonctionnement familial et soutien à domicile des personnes âgées*. Québec, Université Laval, Centre de recherche sur les services communautaires.
- Weber, Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.) (2003). *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte.

Quelles normes et valeurs interviennent dans le fait d'aider ou non?

En résumé

- On peut aider par devoir mais aussi parce qu'on a des affinités avec la personne concernée. À l'inverse, on peut hésiter à aider pour préserver sa propre indépendance ou celle de la personne aidée.
- Ces normes et valeurs entourant les solidarités familiales varient en fonction de nombreux facteurs tels le milieu social, la conjoncture socio-économique ou encore le lien généalogique.

Les affinités qui existent entre certains membres du réseau familial sont au départ une donnée importante dans les pratiques de solidarité. Toutefois, dans nos sociétés occidentales actuelles, une place croissante est faite aux normes d'autonomie, d'indépendance, du respect de l'intimité et de la liberté dans les pratiques d'entraide. Ainsi, si l'altruisme est loin d'être absent dans ces pratiques, ces normes d'autonomie et d'indépendance doivent être prises en considération lorsque l'on s'intéresse à la solidarité familiale.

Bien entendu, normes et valeurs sont fonction de milieux sociaux, de conjonctures socio-économiques ainsi que de cultures familiales.

DIVERSITÉ ET CONTRADICTIONS DES NORMES ET VALEURS ENTOURANT LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

Outre les limites qui peuvent constituer des freins au soutien dans le réseau familial, les raisons pour lesquelles on aide un membre de son réseau familial, pour lesquelles on hésite à aider ou on n'aide pas du tout, s'inscrivent aussi dans un ensemble de principes, de normes et de valeurs.

Ces dernières années, les recherches dans ce domaine se sont beaucoup développées. Certaines de ces normes et valeurs éclairent les raisons pour lesquelles on aide (partage, entraide, affectivité) mais surtout les raisons pour lesquelles on hésite à aider ou, du moins, on circonscrit le champ de l'aide apportée (respect de l'indépendance et de la liberté individuelle).

AFFINITÉS ET ÉLECTIVITÉ

La présence d'un lien affinitaire et partagé qui guiderait les échanges est, selon certaines enquêtes, l'une des dimensions essentielles des aides apportées au sein du réseau familial. En effet, plusieurs recherches concluent que si le devoir d'aider est présent dans la grande majorité des réseaux familiaux, et plus particulièrement dans le cas des relations parents-enfants ou celles entre frères et sœurs, les affinités développées avec certains proches plutôt qu'avec d'autres vont influencer les pratiques d'entraide au sein des réseaux plus larges de parenté.

Électivité : choix d'entretenir plus particulièrement certaines relations plutôt que d'autres en fonction de l'affection éprouvée et des affinités entre les personnes.

NORME D'AUTONOMIE ET DIMENSION MORALE DE L'ENTRAÏDE

Par contre, du fait de l'affirmation accrue de l'individu dans nos sociétés contemporaines, on voit s'accroître l'importance des normes d'autonomie et d'indépendance ainsi que celle de liberté individuelle. Le respect de l'intimité et de l'épanouissement personnel est également très valorisé de nos jours. Ces normes vont modifier notre rapport à la famille et à l'entraide. Il semble qu'aujourd'hui, on aide plus par « choix » qu'auparavant.

Il reste que, à côté de ces normes de liberté individuelle, la dimension morale demeure néanmoins importante dans les échanges familiaux. Dans tous les groupes sociaux et tous les groupes d'âge, on affirme le devoir de solidarité matérielle entre générations. Toutefois, la responsabilité est limitée et ne doit pas se faire au détriment de la vie professionnelle et familiale ou encore compromettre la santé des personnes aidantes.

Dans les faits, certaines recherches concluent qu'il n'existe pas de règles strictes qui s'appliqueraient dans les pratiques de solidarité familiale. Il y aurait plutôt diverses « lignes de conduite » acceptables et qui sont à respecter selon les situations.

VARIATION DES NORMES ET VALEURS

Bien entendu, les normes et les valeurs qui entourent les pratiques de solidarité familiale ne sont pas rigides. Elles dépendent, entre autres, des milieux sociaux, de la conjoncture socio-économique ou encore des micro-cultures familiales.

LES MILIEUX SOCIAUX

L'autonomie et la solidarité s'articulent de manière différente selon les milieux sociaux. Les résultats d'une recherche effectuée dans trois quartiers de Montréal très différenciés socio-économiquement (St-Henri, Rosemont et Outremont) montrent que dans les milieux défavorisés « l'autonomie est un défi très difficile à réaliser et la soli-

darité, une nécessité de survie » (Ouellette et Dandurand, 1992 : 513). Dans les classes moyennes, la norme d'autonomie est une obligation intériorisée et un objet de fierté. On compte davantage sur le(la) conjoint(e) et les amis, et les services qu'on demande à la parenté sont surtout d'ordre instrumental. Dans les milieux aisés, les problèmes liés à l'autonomie se posent peu puisque les individus ont des ressources multiples pour limiter le risque d'ingérence associé au soutien.

Par ailleurs, les solidarités ne remplissent pas les mêmes fonctions dans les différents milieux. Dans les milieux sociaux défavorisés, elles visent surtout à protéger les individus d'une éventuelle aggravation de leur statut social (fonction protectrice), tandis que dans les milieux aisés elles permettent aux individus d'améliorer leur condition (fonction insérante).

LA CONJONCTURE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le contexte socio-historique influence également les normes et les valeurs qui entourent les pratiques de solidarité familiale. En effet, une conjoncture de crise économique ou des changements démographiques importants peuvent amener à reconsidérer certaines pratiques d'entraide. Ainsi, les aides entourant le départ des jeunes du domicile familial ont beaucoup évolué au regard des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail ou de l'allongement de la durée des études. De même que la diminution de la taille des familles a modifié profondément les pratiques d'entraide autour de la garde des jeunes enfants.

LES DIFFÉRENTES CULTURES FAMILIALES

Si les normes et valeurs d'autonomie sont de plus en plus fortes dans nos sociétés, il est toutefois important de prendre en considération les cultures familiales. Il s'agit, en quelque sorte, des traditions propres à chaque famille. En effet, les échanges et les habitudes d'entraide varient d'une famille à l'autre en fonction des affinités, des tensions et conflits, mais également en fonction

d'éléments intrinsèques à chaque réseau familial. Chaque famille peut développer des valeurs d'altérité, des pratiques d'entraide et des manières de se fréquenter qui lui sont propres, qui se partagent et se transmettent souvent de génération en génération.

LE LIEN GÉNÉALOGIQUE ET LE LIEN AFFECTIF

Certains chercheurs ont interrogé les personnes aidantes sur leurs motivations à soutenir un proche. Les réponses

se répartissent entre les deux pôles d'un continuum. Certaines d'entre elles évoquent le lien généalogique (« Je l'aide parce que c'est ma mère »), d'autres, le lien affectif (« Je l'aide parce que je l'aime »). Les chercheurs s'entendent pour dire que les motivations liées à l'affectif et au caractère plus électif des liens familiaux prennent de plus en plus d'importance dans l'entraide familiale contemporaine.

Bibliographie sélective

Attias-Donfut, Claudine (dir.) (1995). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*. Paris, Nathan.

Bengtson, Vern L., Roseann Giarrusso, J. Beth Mabry et Merrill Silverstein (2002). "Solidarity, Conflict, and Ambivalence: Complementary or Competing Perspectives on Intergenerational Relationships?", *Journal of Marriage and Family* 64 : 568-576.

Bengtson, Vern L. et Robert E. L. Roberts (1991). "Intergenerational Solidarity in Aging Families: An Example of Formal Theory Construction", *Journal of Marriage and Family* 53(4) : 856-870.

Brault, Marie-Marthe T. (1998). *Mères et filles au bout de la vie*. Québec, Les Éditions de l'IQRC.

Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.

Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.

Conseil de la famille et de l'enfance (2005a). *Avis. Prendre en compte la diversité des familles*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/Avis_DiversiteFamilles.pdf&langue=fr

Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Avis. Vieillesse et santé fragile : un choc pour la famille?* Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : http://www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/avis_vieillesse_sante_fragile.pdf&langue=fr

Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.

Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.

Déchaux, Jean-Hugues (1994) « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités? », *Sociétés contemporaines* 17 : 75-90.

- Finch, Janet et Jennifer Mason (1993). *Negotiating family responsibilities*. London and New-York, Routledge.
- Gagnon, Eric et Francine Saillant (2000). *De la dépendance et de l'accompagnement. Soins à domicile et liens sociaux*. Québec, L'Harmattan et Presses de l'Université Laval.
- Godbout, Jacques T., Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux (1996). *La circulation du don dans la parenté : une roue qui tourne*. Rapport de recherche, Montréal, INRS-UCS. 226 p. Disponible en ligne : www.ucs.inrs.ca/pdf/rap1996_01.pdf
- Guberman, Nancy, Jean-Pierre Lavoie, Éric Gagnon et al. (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?* Rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la culture et la société dans le cadre de l'Action concertée sur les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population, 101 p.
- Guberman, Nancy, Pierre Maheu et Chantal Maillé (1991). *Et si l'amour ne suffisait pas... Femmes, familles et adultes dépendants*. Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Paquet, Mario (1999). *Les professionnels et les familles dans le soutien aux personnes âgées dépendantes*. Paris et Montréal, L'Harmattan.
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Roy, Jacques (1998). *Les personnes âgées et les solidarités. La fin des mythes*. Québec, IQRC/ Presses de l'Université Laval.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000), « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.
- Weber, Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.) (2003). *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte.
- Wellman, Barry et Scot Wortley (1990). "Different Strokes from Different Folks: Community Ties and Social Support", *American Journal of Sociology* 96(3) : 558-588.

Comment se modulent les solidarités familiales? La question de la diversité socio-économique

En résumé

- Les familles disposent, au départ, de ressources inégales.
- Les modes de fonctionnement des solidarités peuvent varier en fonction de l'appartenance socio-économique.
- Les finalités de l'aide varient selon le milieu.
- La précarisation liée au marché du travail peut entraîner un appauvrissement relationnel et des ruptures familiales.

Que ce soit en termes d'argent, de moyens matériels, de relations personnelles ou de temps, le niveau des ressources va influencer le potentiel des pratiques de solidarité familiale. De plus, les modes de fonctionnement peuvent différer selon l'appartenance socio-économique : que ce soit au niveau de la composition des réseaux personnels, de la proximité résidentielle ou de l'accès aux services publics, les besoins et les moyens propres à chaque milieu influenceront l'organisation et les pratiques de solidarité familiale.

LES FAMILLES DISPOSENT, AU DÉPART, DE RESSOURCES INÉGALES ET LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT PEUT VARIER EN FONCTION DE CES INÉGALITÉS

LES INÉGALITÉS COMME TELLES

Les soutiens susceptibles d'être assurés par le réseau familial sont forcément limités aux ressources dont dispose ce réseau. Et, que ce soit en termes d'argent, de temps disponible, de réseau social ou de capacité physique, les ressources ne sont pas les mêmes pour toutes les familles.

Selon le dernier *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socio-économiques au*

Québec (2006), près de 17 % de l'ensemble des personnes vivaient, en 2003, sous le seuil de faible revenu¹. Voici quelques taux de faibles revenus en fonction de différentes situations familiales :

Taux de faibles revenus selon différentes situations familiales

Ensemble des personnes (Personnes seules et familles économiques²)	16,9 %
Personnes seules	31,2 %
Familles économiques	8,5 %
Familles monoparentales	29,3 %

² Familles économiques : une famille économique est constituée de deux personnes et plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

Source : Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2006).

¹ Taux de faible revenu d'après le Seuil de faible revenu après impôt, base pancanadienne, 2003.

Les inégalités de revenus impliquent que dans les milieux sociaux plus aisés on est plus indépendant par rapport aux membres du réseau familial que dans les milieux défavorisés. Dans ces familles, les personnes ont les moyens financiers de payer pour les services tels que la garde des enfants, les tâches domestiques, les aides aux personnes en perte d'autonomie. On est donc moins dépendant d'amis, de voisins ou du réseau familial pour ces services.

Aux inégalités de revenus, il faut ajouter d'autres inégalités telles que les inégalités de santé ou encore de l'espérance de vie, moins élevée dans les milieux socio-économiques défavorisés. Par exemple, l'espérance de vie à la naissance en fonction de l'état de santé (EVAS) accuse des différences significatives en fonction du revenu. Les hommes appartenant au groupe le plus favorisé du Québec ont en moyenne cinq années d'espérance de vie supplémentaires et les femmes ont trois années de plus que celles du groupe le moins favorisé. Les inégalités de santé quant à elles se traduisent par une moindre disponibilité de certains, par exemple, pour les gardes d'enfants par les grands-parents.

Une autre inégalité importante est celle qui concerne les relations personnelles. En effet, les réseaux familiaux et personnels sont également des ressources professionnelles importantes. Par exemple, dans les milieux plus aisés, le voisin peut être pédiatre, le beau-frère peut être agent immobilier, l'amie, psychologue, etc. La composition du réseau personnel permet donc un accès plus facile à certaines informations ou ressources.

LES MODES DE FONCTIONNEMENT

La plupart des recherches montrent que les pratiques de solidarité familiale et les réseaux familiaux présentent des différences en fonction de l'appartenance sociale. Par exemple, la **composition des réseaux personnels** peut différer selon les milieux sociaux d'appartenance. En milieu modeste, on trouve deux modèles

de réseaux : les familles biparentales fréquentent surtout la parenté alors que les familles monoparentales se tournent davantage vers les groupes communautaires qui leur procurent des relations de soutien, assimilées parfois à des liens familiaux. Dans les couches moyennes et diplômées, on observe un réseau plus diversifié et tourné vers les collègues de travail, les relations amicales et/ou le voisinage, même si le réseau familial n'en assume pas moins son rôle de soutien.

La proximité géographique peut également être différente selon les couches sociales. En général, il y a une plus grande distance géographique entre les lieux de résidence des membres de la famille dans les milieux aisés, mais les liens peuvent demeurer actifs malgré la distance, l'aisance permettant de mieux se servir des moyens de communication et de transport. Dans les milieux modestes, il y a souvent plus de proximité géographique; quand il y a éloignement des proches, les possibilités de rencontre sont plus rares.

Il existe également des différences de fonctionnement dans les manières et les tendances à **faire appel aux services extrafamiliaux** pour toutes formes de soutien formel. Pour le soutien aux personnes âgées, une recherche menée au Québec conclut que les dispositions des familles envers certains services se modulent selon la situation économique et le lieu de résidence. Elle note que les personnes à faible statut économique ainsi que celles vivant en milieu rural sont plus réticentes à faire appel à ces services.

Cette différence dans l'utilisation des services publics provient, entre autres, de la crainte, dans les milieux défavorisés, d'une ingérence ou d'un certain contrôle des instances publiques dans leur foyer, qui pourraient nuire à leur autonomie. Alors que, dans les milieux plus aisés, on est davantage confiant dans ses droits et sa manière de vivre, il y a parfois dans les milieux plus défavorisés un sentiment de méfiance envers la présence des services sociaux et sanitaires.

Il est donc important, et plusieurs auteurs le soulignent, de ne pas réduire la réalité de l'exercice des solidarités familiales aux pratiques de certaines catégories sociales qui ne sont pas forcément représentatives de l'ensemble des réseaux sociaux.

SOLIDARITÉS EN MILIEU RURAL

Notons enfin que l'on déplore le peu de recherches existant sur les différences entre les pratiques de solidarités dans les réseaux familiaux urbains et ruraux. Il est certain que les contextes sont différents (éloignement des services, moins de services accessibles, distances plus grandes entre les membres du réseau familial, etc.) et que cela doit certainement avoir un impact sur les pratiques.

LES FINALITÉS DE L'AIDE VARIENT SELON LE MILIEU

FONCTIONS DE SUBSISTANCE ET DE PROMOTION

Les fonctions de la solidarité familiale peuvent différer selon les milieux socio-économiques. En milieu défavorisé, les aides sont surtout de type « protectrices », ou de subsistance. Elles permettent le maintien du cours d'une vie « normale », de parer aux difficultés imprévues et aux incidents de parcours, alors que dans les milieux plus favorisés, on parle plus d'aides « insérantes » puisqu'elles visent davantage à l'amélioration ou au maintien du statut social ou encore à permettre aux enfants d'atteindre le même statut que leurs parents.

Fiche
3

LA PRÉCARISATION LIÉE AU MARCHÉ DU TRAVAIL PEUT ENTRAÎNER UN APPAUVRISSEMENT RELATIONNEL ET DES RUPTURES FAMILIALES

Plusieurs études ont montré que la précarisation liée au marché du travail (chômage, retrait de l'emploi en raison de maladie ou d'accident, etc.) a un impact sur la vie familiale. En effet, l'exclusion du marché du travail peut amener à un retrait ou un isolement par rapport au réseau familial et à l'environnement social. En plus d'occasionner des séparations conjugales, une telle situation ne favorise pas les échanges d'entraide et de soutien qui seraient pourtant nécessaires dans ces moments difficiles.

Bibliographie sélective

- Attias-Donfut, Claudine, Nicole Lapierre et Martine Segalen (2002). *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Odile Jacob.
- Attias-Donfut, Claudine (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro-sociale », *Revue française de sociologie* 41(4) : 643-684.
- Attias-Donfut, Claudine (dir.) (1995). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles*, État. Paris, Nathan.
- Blöss, Thierry (1998). « Comprendre le lien familial », *Projet* 256 : 87-96.
- Castel, Robert (1991). « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », dans Donzelot, Jacques (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris, Esprit.
- Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.
- Dandurand, Renée B. (2005). « L'intervention auprès des familles : à la croisée du soutien familial et de l'aide publique ». Communication au colloque *La famille et les relations intergénérationnelles : quelle place dans l'intervention?* CSSS Bordeaux-Cartierville-St-Laurent, 19 mai. Disponible en ligne : www.santemontreal.qc.ca/CSSS/bordeauxcartiervillesaintlaurent/docs/publications/Actes_colloque_2_volet%20_2005.pdf
- Dandurand, Renée B. (2001). « Familles et services sociaux : quelles limites aux interventions? », *Service social* 48 :1-15.
- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Déchaux, Jean-Hugues (1994) « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités? », *Sociétés contemporaines* 17 : 75-90.
- Fortin, Andrée (1987b). « La famille ouvrière d'autrefois », *Recherches sociographiques* 28(2-3) : 273-294.
- Herpin, Nicolas et Jean-Hughes Déchaux (2004). « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique* 273 : 3-32.
- Martin, Claude (2003). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique? » dans Debordeaux, Danielle et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en question*. Paris, L.G.D.J. : 41-71.
- Martin, Claude (1992). « Support et affection. Logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion », *Revue internationale d'action communautaire* 27/67 : 89-99.
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Paquet, Mario (1999). *Les professionnels et les familles dans le soutien aux personnes âgées dépendantes*. Paris et Montréal, L'Harmattan.
- Pitrou, Agnès (1992 et 1978). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.
- Roy, Jacques (1998). *Les personnes âgées et les solidarités. La fin des mythes*. Québec, IQRC/ Presses de l'Université Laval.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000), « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.

Comment se modulent les solidarités familiales? La question des formes familiales

En résumé

- Les besoins varient en fonction des aléas du parcours familial. Deux situations contrastées : monoparentalité et recomposition familiale.
- La disponibilité des soutiens dépend de l'entourage familial et de la configuration des réseaux.
- L'axe matrilatéral est important.
- La question des modes de garde est centrale dans les réaménagements familiaux.
- La grand-parentalité évolue avec les transformations familiales.

La famille a subi de profondes transformations depuis un demi-siècle. En particulier, le couple est devenu plus fragile, plus éphémère. La fréquence des divorces et séparations a eu pour effet de multiplier les situations de monoparentalité et de recomposition familiale. D'autres formes familiales telles que les familles d'accueil, les familles homoparentales ou encore les familles adoptives présentent des situations particulières pour les pratiques de solidarité au sein du réseau familial. Ces situations peuvent parfois être synonymes d'isolement accru, mais elles peuvent également susciter la création de liens inédits entre membres de la famille. Les pratiques de solidarité varient en fonction de ces situations multiformes.

À priori, en termes de besoins et de taille du réseau familial potentiellement mobilisable, les situations de monoparentalité et de recomposition familiale se trouvent aux deux extrémités d'un continuum. Dans le premier cas, il y a potentiellement moins de réseau et une précarité accrue alors que, dans le second, il y a, en principe, un nouveau réseau familial plus étendu et une meilleure stabilité financière.

Toutefois, même si ces situations (monoparentalité et recomposition familiale) sont contrastées et s'accompagnent de préoccupations spécifiques, elles partagent plusieurs caractéristiques au plan des pratiques de solidarité, à savoir une diversité de situations et de besoins, une grande variabilité de types de réseaux où prédominent cependant l'axe matrilatéral, l'incertitude des normes d'obligation, la complexité des réaménagements des modes de garde et, enfin, une redéfinition du rôle des grands-parents.

DES SITUATIONS ET DES BESOINS DIVERSIFIÉS

Monoparentalité et recomposition familiale renvoient à des contextes diversifiés. Par exemple, la monoparentalité peut survenir à la suite d'une rupture conjugale ou du décès du conjoint ou encore relever d'une maternité sans conjoint. Les situations de recomposition familiale sont, elles aussi, diverses. Il peut y avoir continuité ou rupture des liens avec l'ancienne belle-famille, il peut y avoir des enfants chez chacun des nouveaux conjoints ou chez un seul, il peut y avoir différents modes de garde dans chacune des anciennes familles.

Quand ils se retrouvent dans une situation de monoparentalité, les parents seuls se tournent souvent vers leur famille d'origine pour les nécessités du quotidien. Aller chercher les enfants à l'école, s'occuper des devoirs, faire les courses et la cuisine sont autant de tâches pour lesquelles le parent n'a plus l'appui éventuel de son conjoint, ce qui nécessite une réorganisation complète du quotidien. Dans plusieurs cas, il faut déménager et trouver un nouveau logement, une nouvelle école pour les enfants. Les recherches montrent que, dans les mois suivant la rupture, le réseau familial est très présent, que ce soit pour l'hébergement temporaire, pour une aide financière ou encore la garde des enfants. Une fois la stabilité résidentielle et professionnelle atteinte, la présence de la famille s'atténue.

Au-delà du fait que les familles monoparentales disposent de moins de moyens financiers, les problèmes des parents en situation de monoparentalité sont multiples : manque de temps pour soi ou pour sa famille, sentiment de solitude, difficulté de se recréer un réseau d'ami(e)s, problèmes divers de garde (surtout occasionnelle), lourdeur des tâches ménagères, conflits d'horaires, etc. Face à ces problèmes, outre l'aide qui provient du public, les soutiens viennent massivement de l'entourage familial et amical, ainsi que, dans certaines situations, du milieu communautaire, les aides professionnelles étant négligeables.

Dans les situations de reconstitution familiale, d'autres types de considérations interviennent. En effet, les recherches soulèvent principalement les questions d'harmonisations diverses entre les deux familles qui composent le nouvel univers familial. Oppositions, problèmes d'engagement des beaux-parents, conceptions des rôles et responsabilités de chacun, etc. Les reconstitutions familiales peuvent donc être potentiellement source d'un soutien plus important, mais elles peuvent également provoquer plus de conflits.

DES SOUTIENS EN FONCTION DES RÉSEAUX

La solidarité familiale est étroitement dépendante des moyens dont disposent ceux qui l'exercent. Dans les situations de monoparentalité, il y a potentiellement moitié moins de réseau disponible, à moins que la garde des enfants soit plus ou moins partagée et que les liens avec les réseaux familiaux demeurent actifs. Toutefois, la réorganisation des réseaux après une rupture a fait l'objet de plusieurs recherches. Celles-ci concluent que cette réorganisation varie en fonction des milieux sociaux et culturels qui ont différents systèmes de valeurs concernant la famille, le couple, l'entraide et la solidarité.

On distingue habituellement trois types de réseaux :

- a) Le **réseau de la famille d'origine**, qui ne comprend pratiquement que des membres de la famille avec, souvent, un ami proche et qui est surtout caractéristique des femmes à faible scolarité et faible revenu. La norme du devoir d'entraide y est très forte. Dans les cas où la famille d'origine est peu présente, on constate une réorganisation du réseau autour d'autres liens créés dans le réseau communautaire ou associatif. Ce développement de nouveaux liens sociaux tend le plus souvent à mettre en contact des femmes qui partagent la même situation de monoparentalité.
- b) Le **réseau étendu**, surtout caractéristique des femmes scolarisées, est moins dense et composé principalement d'amis. Il y a moins de sentiment d'obligation mutuelle ou de devoir de soutien que dans le réseau précédent. C'est le souci d'indépendance et d'autonomie qui impose une certaine réciprocité dans les services rendus. Ce genre de réseau favorise beaucoup l'intégration sociale des femmes divorcées.

c) Enfin, le **réseau conjugal** est centré sur le couple. La femme séparée ou divorcée établit à nouveau un fonctionnement centré sur le couple. La présence d'un homme (un nouveau conjoint ou l'ex-conjoint resté proche) est la principale source de soutien.

L'IMPORTANCE DE L'AXE MATRILATÉRAL

Plusieurs recherches notent que, malgré l'évolution des rôles de genre, c'est principalement l'axe matrilatéral qui est mobilisé dans les situations de monoparentalité ou de recomposition familiale, comme c'est le cas dans toutes les situations d'entraide familiale. Ce sont les mères qui accomplissent la plus grande part des tâches impliquées par l'éducation des enfants et qui entretiennent les liens entre les membres du réseau familial.

D'autres recherches soulèvent la question des rivalités ou de la distance affective qui seraient plus fréquentes entre les enfants et la belle-mère qu'entre les enfants et le beau-père. Par exemple, certaines études notent que la solidarité avec la mère va de soi, qu'elle ne cesse pas lors d'une recomposition familiale, alors qu'il arrive que les pères perdent le contact en cas de recomposition familiale si l'enfant ne s'entend pas avec sa belle-mère.

L'INCERTITUDE DES NORMES D'OBLIGATION

Concernant le désengagement de pères dans des situations de monoparentalité, des recherches ont montré que les processus qui mènent à une rupture des contacts relèvent de plusieurs facteurs mais suivent globalement deux logiques principales : la « désertion » et le « décrochage ». Dans les premiers cas, les pères se sentent libérés de leurs responsabilités par la rupture conjugale alors que, dans le second, ils ne supportent pas d'être privés d'une relation d'affection quotidienne avec leur enfant, fondée sur des contacts réguliers et intenses, et ils préfèrent couper court.

Dans les cas de recomposition familiale, il y aurait également une fragilisation des normes d'obligation. En effet, le devoir d'entraide serait moins important et plus précaire entre les beaux-parents et les beaux-enfants. D'une part, les pratiques de solidarité envers les beaux-parents ou les beaux-enfants ne seraient pas une obligation mais un choix en fonction du degré d'affection qui existe entre eux. D'autre part, la relation entre beaux-parents et beaux-enfants est fragile. La plupart du temps, cette relation ne perdure pas en cas de rupture du couple parental.

LA QUESTION DES MODES DE GARDE

Les modalités de la garde des enfants sont importantes pour la construction des liens familiaux et les pratiques de solidarité familiale. Actuellement, on constate une augmentation du partage de la garde des enfants entre les ex-conjoints. Si cette nouvelle norme du couple parental peut provoquer des tensions et conflits importants, elle permet également, dans certains cas, de faciliter les soutiens mutuels entre les ex-conjoints qui sont toujours en relation parentale active ainsi qu'avec leurs réseaux familiaux respectifs.

Ce mode de garde partagée aura certainement un impact sur les liens tissés entre les enfants et les parents ainsi que sur les pratiques d'entraide futures. Par exemple, plusieurs recherches ont noté que les jeunes adultes recevaient plus d'aide de leurs parents lors de leur transition vers l'âge adulte lorsqu'ils avaient été en garde partagée que lorsqu'ils avaient été en garde principale chez l'un ou l'autre de leurs parents. D'autres études ont relevé le fait que le divorce réduit considérablement l'aide que les pères âgés, en perte d'autonomie, peuvent recevoir de leurs enfants. On peut se demander si le fait que les pères s'impliquent davantage dans la garde des enfants après la rupture ne changera pas cet état de fait.

LA GRAND-PARENTALITÉ ÉVOLUE AVEC LES TRANSFORMATIONS FAMILIALES

Une recherche menée en France auprès des familles divorcées et recomposées conclut que, au-delà des conflits éventuels entre les ex-conjoints, de nombreux grands-parents paternels conservent un lien actif et aident leurs petits-enfants après une rupture conjugale. En effet, malgré une diminution des aides du côté paternel, lorsque le père se remet en couple avec une nouvelle conjointe, les grands-mères paternelles ne s'écartent pas pour autant des pratiques de solidarité après la rupture. D'autre part, dans les familles recomposées, lorsque le père séparé devient grand-père, la belle-mère (souvent plus jeune) ne se sent pas vraiment grand-mère et n'aide pas souvent son conjoint à apporter son soutien aux jeunes parents. Toutefois, si la belle-mère a adopté ses beaux-enfants, elle se sent grand-mère de ses beaux-petits-enfants.

La question de savoir quels sont les impacts des divorces et recompositions familiales sur les liens entre grands-parents et petits-enfants est importante pour l'étude des pratiques de solidarité familiale. En effet, on peut penser que la rupture ou la recomposition familiale pourra impliquer une diminution du réseau familial et de l'aide procurée par les grands-parents.

Selon une étude française, quand les grands-parents ont eux-mêmes divorcé au cours de leur vie, les répercussions sur le lien intergénérationnel varient selon que, au moment du divorce, leurs enfants étaient jeunes (il peut alors y avoir rupture complète avec un parent) ou étaient déjà adultes (les relations peuvent avoir plus ou moins perduré). Dans ce cas, si, à la suite du divorce, ces grands-parents forment une

nouvelle famille, ils sont plus susceptibles (et surtout les hommes) d'espacer les relations avec leurs petits-enfants. Si, par ailleurs, ils ne se remarient pas, ils maintiennent un lien plus étroit avec leurs petits-enfants; ce lien demeure toutefois moins étroit qu'avec les grands-parents qui n'auront pas divorcé au cours de leur vie.

UNE CARACTÉRISTIQUE PROPRE AUX SITUATIONS DE MONOPARENTALITÉ : L'IMPORTANCE D'OCCUPER UN EMPLOI

Certaines recherches sur la recomposition des réseaux dans les situations de monoparentalité insistent sur l'importance d'occuper un emploi au moment de la rupture ou du décès du conjoint. Le fait d'avoir un emploi ou d'être tributaire de l'aide sociale lors de la rupture ou du décès est un facteur déterminant dans la réorganisation du réseau social et la préservation de l'autonomie. En effet, les femmes en situation de monoparentalité ont à vivre un processus d'autonomisation. Elles doivent apprendre à prendre en charge, seules, l'entièreté des tâches partagées auparavant avec le conjoint. Le fait d'avoir ou non un emploi a un impact important sur cette prise d'autonomie.

UNE CARACTÉRISTIQUE PROPRE AUX SITUATIONS DE RECOMPOSITION FAMILIALE : LE CHOC DES CULTURES

Lors des recompositions familiales, on peut assister à des « chocs de cultures familiales ». Des normes, des valeurs, des comportements peuvent se confronter et susciter des situations particulières. Les recompositions familiales impliquent l'arrivée de nouveaux membres, le croisement de plusieurs histoires familiales. Apparaissent donc de nouvelles données affectives, relationnelles, économiques, statutaires ou spatiales.

Selon le recensement de 2006, au Québec, plus du quart des familles avec enfants sont monoparentales. La grande majorité (80 %) de ces familles sont dirigées par des femmes.

Statistique Canada (2007). *Recensement de 2006*. <http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/topics/RetrieveProductTable.cfm?ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FR EE=0&GAL=0&GC=99&GK=NA&GRP=1&IPS=&METH=0&ORDER=1&PID=89040&PTYPE=88971&RL=0&S=1&ShowAll=No&StartRow=1&SUB=695&Temporal=2006&Theme=69&VID=0&VNAMEE=&VNAM EF=&GID=837953>

Selon le recensement, en 2001, 9,5 % des familles au Québec sont des familles recomposées.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec. Édition 2005*. www.mfa.gouv.qc.ca/famille/portrait-famille-quebecoise/statistique-familles-quebec/

Au Québec, selon le recensement de 2001, plus de la moitié des mariages se terminent par un divorce.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec. Édition 2005*. www.mfa.gouv.qc.ca/famille/portrait-famille-quebecoise/statistique-familles-quebec/

Bibliographie sélective

- Allard, Francine L., Amélie Bourret, Gilles Tremblay, Marc Bergeron et Isabelle Roy (2005). « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue des pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, Familles, Générations* 3. Disponible en ligne : www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012537ar.html
- Blöss, Thierry (1998). « Comprendre le lien familial », *Projet* 256 : 87-96.
- Cadolle, Sylvie (2004). « Le soutien apporté aux jeunes adultes dans les familles recomposées ». *Recherches et Prévisions* 77 : 37-48. Disponible en ligne : [http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/090ba6646193ccc8c125684f005898f3/ecb11cf387ed5501c125730d0028059c/\\$FILE/RP77-SCadolle.pdf](http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/090ba6646193ccc8c125684f005898f3/ecb11cf387ed5501c125730d0028059c/$FILE/RP77-SCadolle.pdf)
- Carrière, Yves et Laurent Martel (2003). « L'aide apportée aux personnes âgées veuves ou divorcées au Canada : peut-on compter sur les enfants? », *Cahiers québécois de démographie* 32(1) : 139-153.
- Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2007a). *Transitions familiales. Le rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/rapport_COF_0506.pdf&langue=fr
- Dandurand, Renée B. et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC, 432 p.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Fortin, Andrée (1987a). *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Fortin, Andrée (1987b). « La famille ouvrière d'autrefois », *Recherches sociographiques* 28(2-3) : 273-294.
- Guberman, Nancy, Jean-Pierre Lavoie, Éric Gagnon et al. (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?* Rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la culture et la société dans le cadre de l'Action concertée sur les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population, 101p.
- Martin, Claude (1993). « Le 'risque solitude' : divorces et vulnérabilité relationnelle », *Revue internationale d'action communautaire* 29/69 : 69-83.
- Martin, Claude (1992). « Support et affection. Logiques d'échange et solidarités familiales après la désunion », *Revue internationale d'action communautaire* 27/67 : 89-99.
- Ouellette, Françoise-Romaine et Renée B. Dandurand (1992). « Parenté et soutien aux familles avec jeunes enfants : entre l'autonomie et la solidarité » dans Provonost, Gilles (dir.). *Comprendre la famille. Actes du 1^{er} symposium de recherche sur la famille*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 501-514.
- Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Éric Gagnon et Odile Sévigny (2000), « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société* 31 : 39-53.

Comment se modulent les solidarités familiales? La question de la diversité ethnoculturelle

En résumé

- Les membres des communautés ethnoculturelles utilisent moins les services publics.
- Il y a des limites et contraintes propres aux communautés ethnoculturelles.
- Ambivalences, conflits et sentiments de dette font aussi partie de la réalité des familles immigrantes.

Dans son analyse du recensement de la population, l'Institut de la statistique du Québec désigne près de 40 communautés différentes au Québec. Les immigrants totalisent, en 2001, 10,5 % de la population du Québec. Traiter de la question des solidarités familiales en tenant compte de la diversité ethnique ou culturelle n'est pas chose aisée tant les communautés elles-mêmes, le sens qu'elles donnent à la famille, les particularités de leur histoire, de leurs traditions et de leurs mouvements migratoires diffèrent.

S'il est manifeste que les pratiques de solidarité familiale perdurent au-delà de la distance géographique entre les familles et qu'elles sont bien présentes au sein des communautés immigrantes, plusieurs questions ou points communs se dégagent de la littérature dans le domaine des solidarités familiales et de la diversité ethnique. Il s'agit d'abord des différences en matière de recours, par les immigrants, au réseau familial ainsi qu'aux aides privées, publiques ou communautaires. Ensuite, on peut relever plusieurs limites et contraintes communes aux solidarités au sein des diverses communautés ethniques. Enfin, il s'agit de souligner la présence de tensions, conflits et ambivalences propres aux contextes de l'immigration.

LES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET L'UTILISATION DES SERVICES

Bon nombre d'études portant sur l'utilisation des aides privées, publiques ou communautaires révèlent que les familles immigrantes

utilisent nettement moins les services publics, privés ou communautaires que les familles natives. Par ailleurs, les familles des minorités culturelles assumeraient encore davantage que les familles natives les aides et les soins aux personnes âgées. Pour expliquer ces particularités, les chercheurs ont avancé deux explications majeures.

L'**interprétation culturelle** est l'une d'elles. Il existerait, chez les familles issues de minorités ethnoculturelles, une plus grande valorisation de la famille, de l'entraide et de la responsabilité familiales. De plus, il y aurait une certaine méfiance face à l'environnement extérieur ainsi qu'une identité basée sur la famille et non sur l'individu.

À côté de cette interprétation culturelle, d'autres chercheurs proposent une **interprétation socio-économique et structurelle**. Ce serait moins une valorisation des valeurs familiales que des contraintes extérieures qui expliqueraient une plus grande solidarité familiale et une moindre utilisation des services privés, publics ou communautaires. Par exemple, les cohabitations plus nombreuses au sein des minorités ethniques seraient dues à une plus grande précarité, aux difficultés d'insertion. Il y a également les contraintes linguistiques ou encore les rapports complexes entre les individus et les services et intervenants.

Il est évidemment difficile de départager, dans les pratiques de solidarité particulières aux communautés ethnoculturelles, la place exacte des influences de la culture d'origine ou des contraintes socio-économiques aux-

quelles elles font face. Toutefois, peu importe l'interprétation que l'on donne à cette réalité, la solidarité familiale des familles immigrantes comporte, elle aussi, des limites et contraintes.

LES LIMITES ET CONTRAINTES À LA SOLIDARITÉ DES FAMILLES IMMIGRANTES

LES NORMES NE SONT PAS UNIVOQUES

Tout comme nous l'avons observé pour les familles « natives », les normes de solidarité et d'entraide au sein des communautés ethnoculturelles ne sont pas univoques. Il existe des variations d'une culture à l'autre ou d'une famille à l'autre. De plus, certaines familles cherchent à s'éloigner des valeurs de leur communauté d'origine pour adopter les mêmes valeurs et stratégies de cohabitation ou de soutien que les familles du pays d'accueil, telles que la recherche de l'autonomie, de l'indépendance ou d'une plus grande intimité. Les familles immigrantes ne seraient donc pas toutes aussi aidantes qu'on le prétend.

LES STRATÉGIES MIGRATOIRES DIVERSES ET LA TAILLE DES RÉSEAUX FAMILIAUX

Les différentes stratégies de migration ont pour résultat, dans le pays d'accueil, la formation de réseaux familiaux divers. En effet, il se peut que ce soit une famille au complet qui décide d'émigrer, que seuls quelques membres prennent cette décision ou encore qu'une seule personne en fasse le choix. Il se peut également que les pays d'accueil ne soient pas les mêmes pour tous. Tous ces éléments impliquent que les réseaux familiaux des familles immigrantes dépendent des stratégies migratoires. Et de ces stratégies vont découler des réseaux de tailles diverses et donc une disponibilité très fluctuante des membres de la famille.

Des chercheurs ont relevé, au Québec, trois types de configurations familiales après l'immigration. Il peut y avoir **une reconstitution de la famille élargie** (un réseau familial de plus de dix personnes). Il peut également y avoir **un réseau plus étroit**, de type « famille nucléaire » (entre deux et quatre personnes). Il peut aussi y avoir **des configurations « minimalistes »**

(une ou deux personnes). Évidemment, le genre de stratégie migratoire et la nouvelle configuration familiale dans le pays d'accueil, à travers le nombre de personnes d'une même famille qui sont regroupées, se répercutent sur les structures et les dynamiques de l'aide familiale.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Il se peut également que la nécessité de travailler soit un frein aux pratiques de solidarité familiale. En effet, le travail peut être une obligation prioritaire dans certains cas, une nécessité pour la survie, passant avant les demandes de soutien de la famille. Le travail peut aussi être considéré comme le seul moyen d'ascension sociale et d'insertion dans la société d'accueil. Pour plusieurs auteurs, il s'agirait donc, dans certains cas, d'une sorte de « négociation » entre plusieurs responsabilités de telle sorte que le soutien aux membres de la famille ne serait pas toujours « gagnant ».

AMBIVALENCES, CONFLITS ET SENTIMENTS DE DETTE

Tout comme au sein des familles natives, les familles immigrantes connaissent les ambivalences, conflits et sentiments de dette engendrés par la dynamique des solidarités familiales. Toutefois, l'origine de ces conflits peut être particulière et propre à leur situation d'immigrants.

LA QUESTION DU PARRAINAGE

Plusieurs études soulignent le caractère contraignant, pour un immigrant, des responsabilités du parrainage d'un autre membre de sa famille. En effet, les membres qui parrainent sont responsables de l'autonomie financière de la personne parrainée auprès de l'État. De plus, les personnes parrainées peuvent se sentir redevables envers les membres de leurs familles qui leur ont permis l'immigration. Ce sentiment de dette peut influencer les pratiques d'entraide.

RESPONSABILITÉS RIVALES ET ÉPUISEMENT

Selon certaines études, l'implication des femmes dans l'aide et les soins aux personnes âgées est encore plus importante dans les familles immigrantes que dans la

population générale. Les questions liées au cumul des responsabilités, au tiraillement entre les différentes obligations, à la lourdeur des tâches et à l'épuisement sont donc particulièrement vivaces dans les communautés ethnoculturelles.

LA DISTANCE GÉOGRAPHIQUE

La contrainte géographique est influente, mais pas toujours déterminante dans le maintien des solidarités. La distance ou les frontières ne mettent pas forcément un terme aux attentes ou obligations envers les

autres membres de la famille. Que ce soit à travers des transferts monétaires, l'envoi des enfants dans la famille d'origine, des conseils ou des supports donnés par téléphone ou par courriel, les pratiques de solidarité peuvent perdurer malgré la distance.

Mais, dans certains cas, l'éloignement prolongé peut par contre conduire à l'établissement d'une certaine distance entre les membres et créer un désengagement familial et une diminution du sentiment de responsabilité envers ses proches.

Fondée en 1984, ACCÉSSS (Alliance des Communautés culturelles pour l'Égalité dans la Santé et les Services Sociaux) est un regroupement de plus de cent (100) organismes; ACCÉSSS vise la promotion de l'accessibilité et l'adéquation des services sociaux et de santé aux membres des communautés ethnoculturelles établis dans l'ensemble du Québec.

www.accesss.net

Le Conseil de la famille et de l'enfance a mené en 2005 un sondage auprès des 200 organismes membres de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) sur la participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille (OCF); 93 OCF ont renvoyé leurs réponses.

Le sondage révèle que 85 % des OCF accueillent ou ont accueilli une ou des familles immigrées dans leurs activités.

Le tableau suivant nous indique le taux de représentativité des familles immigrées sur l'ensemble des participants aux activités.

Au moins 15 % des participants	54	68 %
Entre 15 et 50 % des participants	16	20 %
Plus de 50 % des participants	7	9 %
Choix multiple	2	2 %
Total	79	99 %

On le constate, les familles immigrantes sont présentes dans presque la totalité des OCF; toutefois, leur participation reste minoritaire.

Dans l'analyse des entretiens qui ont fait suite au sondage, le CFE relève globalement trois facteurs qui limitent les relations entre les personnes participantes et un facteur qui les facilite. Les facteurs socio-économiques, les facteurs culturels et les différences de valeurs sont au nombre des limites évoquées par les répondantes tandis que l'expérience commune de la parentalité constitue le ciment des relations entre les participantes aux activités des OCF.

Conseil de la famille et de l'enfance (2007) en collaboration avec la FQOCF. *Participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille*. <http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/autres.asp?categorie=1101105>

Bibliographie sélective

Conseil de la famille et de l'enfance (2007b). *Participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance en collaboration avec la FQOCF. Disponible en ligne : <http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/autres.asp?categorie=1101105>

Guberman, Nancy et Pierre Maheu (1997). *Les soins aux personnes âgées dans les familles italiennes et haïtiennes*. Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.

Lavoie, Jean-Pierre, Hélène Belleau, Nancy Guberman, Alex Battaglini, Shari Brotman, Maria Elisa Montejo et Karima Hallouche (2007). « Prendre soin en contexte d'immigration récente. Les limites aux solidarités familiales à l'égard des membres de la famille avec incapacités », *Enfances, Familles, Générations*. Disponible en ligne : www.erudit.org/revue/efg/2007/v/n6/016484ar.html

Le Gall, Josiane (2005). « Le lien familial en contexte migratoire ». Communication au colloque *Regards sur la diversité de la famille : mieux comprendre pour mieux soutenir*, organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance. Montréal, 10 et 11 mai. Disponible en ligne : http://www.walloniebruxelles.org/colloque/cfe2005.nsf/Conferences/Le_lien_familial_en_contexte_migratoire_Josiane_Le_Gall

Treas, Judith et Shampa Mazumdar (2002). "Older People in America's Immigrant Families. Dilemmas of Dependence, Integration, and Isolation", *Journal of Aging Studies* 16(3) : 243-258.

Treas, Judith et Shampa Mazumdar (2004). "Kinkeeping and Caregiving: Contributions of Older People in Immigrant Families", *Journal of comparative Family Studies* 35(1) : 105-122.

Vatz Laaroussi, Michèle (2001), *Le familial au cœur de l'immigration : les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris, L'Harmattan, collection Espaces Interculturels.

En quoi le milieu communautaire peut-il prendre le relais ou accompagner les solidarités familiales?

En résumé

- Les organismes communautaires offrent de multiples soutiens.
- La nature de ces soutiens permet au milieu communautaire d'accompagner les solidarités familiales de différentes manières.

Le milieu communautaire et bénévole est composé d'acteurs sociaux incontournables de la société civile. Que ce soit à travers les organismes communautaires ou les entreprises d'économie sociale, l'action communautaire se situe à la croisée des solidarités privées et publiques. Ces organismes ou entreprises sont des relais aux solidarités familiales. Ils touchent de nombreux aspects de la vie des personnes (famille, travail, logement, immigration) et œuvrent dans de multiples secteurs (la santé, les services sociaux, les familles, les aînés, etc.).

Leurs actions sont diverses (travail de terrain, analyse de besoins, création de services de proximité, mobilisation de la population, interpellation du politique, représentation de groupes de citoyens, participation à des partenariats, etc.) et s'adressent à l'ensemble des membres de la communauté.

Pour illustrer la manière dont le milieu communautaire peut accompagner ou prendre le relais des solidarités familiales, nous nous pencherons plus particulièrement sur les activités des organismes communautaires et plus spécifiquement sur ceux œuvrant dans le secteur famille, les organismes communautaires Famille (OCF).

LES ACTIONS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les différentes actions des groupes communautaires peuvent se regrouper en cinq catégories : l'accueil, les activités ouvertes, les activités en petits groupes, le soutien individuel et les actions collectives.

L'accueil des organismes communautaires permet aux personnes de se retrouver dans un lieu qu'elles peuvent fréquenter quotidiennement, un lieu d'appartenance (par exemple, les maisons de la famille, les maisons des jeunes, les maisons des grands-parents, les centres des femmes, etc.). C'est aussi un lieu d'accueil des nouveaux arrivants et un lieu d'écoute des demandes diverses : résolution de situations problématiques, demandes d'informations ou encore partage d'expériences.

Les activités ouvertes (conférences, déjeuners-croissants, etc.) sont liées aux milieux de vie et favorisent la création de liens entre les personnes, leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances. Ces activités suscitent l'entraide et l'intégration. Elles permettent de vivre des expériences significatives ou de bénéficier de la présence d'adultes compétents.

Les activités de petits groupes permettent aux participants de partager leurs préoccupations et leurs expériences et de collectiviser leurs solutions face à des situations semblables. On pense ici aux groupes de soutien et d'entraide divers (difficultés personnelles, cuisines collectives, groupes d'achats économiques) ou encore aux groupes à caractère éducatif (ateliers sur l'enrichissement de l'expérience parentale, ateliers d'aide à l'emploi).

Les activités de **soutien individuel** permettent de répondre à des demandes d'aide plus personnelle. Par exemple, pour sortir d'une situation de crise ou résoudre un

problème chronique. Il peut s'agir d'un suivi personnalisé, d'accompagnement, de référence à des services, de défense des droits ou de soutien informel.

Enfin, les activités d'**action collective** visent à promouvoir et à défendre des droits sociaux et à réclamer des lois et des programmes plus justes et plus équitables.

Il faut mentionner que les organismes communautaires multiplient les stratégies en ce qui concerne des problèmes liés à l'évolution de la société moderne (sans-emploi, assistés sociaux, défense de l'environnement, soutien aux jeunes, aux personnes âgées, aux femmes, aux groupes ethniques, aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, etc.).

LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (OCF)

Les OCF, même s'ils n'avaient pas la même appellation, existaient avant l'essor de l'État-providence et sont soutenus par ce dernier dans leur travail auprès des familles.

Les OCF sont issus de l'identification des besoins dans une communauté. Ils contribuent notamment à la valorisation du rôle de parent et visent la reconnaissance, le partage et l'enrichissement de l'expérience parentale à travers des activités qui peuvent prendre diverses formes et toucher tous les cycles de vie. Ils contribuent également à la promotion de la famille comme valeur collective, à la sensibilisation de la population et des diverses instances aux réalités des familles et aux liens intergénérationnels, aux difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer, ainsi qu'aux conditions qui sont nécessaires à leur développement, leur épanouissement et leur mieux-être. Ils sont des acteurs importants du champ familial, participent aux débats et se mobilisent autour d'enjeux touchant les familles.

Tout en étant le secteur communautaire le plus faiblement financé par l'État, les OCF offrent aux familles du soutien et des ressources sur, entre autres, tous les aspects de

la parentalité : relevailles, entraide parentale, ateliers de formation, aide aux devoirs, collectifs de parents ou de grands-parents, animation communautaire, sports, activités culturelles ou familiales. Ils consolident l'expérience des parents et répondent à leur quête de savoir, tout en leur offrant des services et des lieux d'apprentissage en tenant compte des caractéristiques des familles et milieux de vie des parents et des enfants (jeunes parents, parents d'ados, familles monoparentales et recomposées, groupes de pères, familles immigrantes, etc.).

Ils créent des milieux de vie soutenant pour les familles et contribuent à atténuer l'isolement et la détresse vécus par certaines d'entre elles. En améliorant le tissu et la solidarité sociale, ils deviennent des partenaires incontournables dont il faut tenir compte pour améliorer la vie des familles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES COMME PARTENAIRES

Même si le secteur communautaire fonctionne dans une logique de don et d'entraide, plusieurs caractéristiques distinguent les solidarités familiales et celles offertes par le milieu communautaire. Ces dons s'inscrivent dans une logique de dons aux étrangers. Ils font aussi appel aux forces personnelles de leurs membres et aux capacités d'entraide et d'implication des milieux. Ces distinctions font que les organismes communautaires sont des partenaires ou des relais aux solidarités familiales et non des substituts aux familles ou un moyen de pallier les lacunes du système public d'aide et de services.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES TISSENT LE LIEN SOCIAL

Tout d'abord, les groupes communautaires sont des créateurs de réseaux sociaux. Ce sont des lieux de vie, et non uniquement des lieux de services, des lieux de ressources et de participation. Ils permettent de briser l'isolement de certaines personnes qui ne disposent pas de réseau familial ou lorsque ce dernier est trop petit, non disponible ou

éloigné. Ils permettent à des personnes qui vivent des situations similaires de mettre en commun leurs expériences mais également leurs ressources. Par exemple, des mères qui se rencontrent dans le cadre d'organismes communautaires peuvent y trouver un lieu pour échanger et ne pas rester isolées lors d'un congé parental prolongé. Certaines s'impliquent dans l'organisation des activités, d'autres tissent des liens d'amitié et s'entraident.

LA NEUTRALITÉ AFFECTIVE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Ensuite, ces organismes peuvent offrir des aides qui ne sont pas ou ne peuvent pas être offertes par le réseau familial pour diverses raisons. Dans certaines situations, l'intervention d'un proche n'est pas toujours recommandée ou suffisante. Ils peuvent alors prendre le relais et aider les personnes à faire face à des situations particulières telles que la violence conjugale ou les problèmes relationnels avec des enfants. Cette possibilité d'agir dans ces domaines provient du fait qu'il y a généralement moins d'implication affective dans les aides offertes par les organismes communautaires qui font appel à des expertises et à un code d'éthique. Rajoutons que, dans certains cas, le recours aux organismes communautaires peut permettre d'éviter le recours à des instances plus institutionnelles telles que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

LES ACTIONS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES PERMETTENT DE DIMINUER LES EFFETS INÉGALITAIRES DES SOLIDARITÉS FAMILIALES

Les actions des organismes communautaires permettent également, en apportant un soutien aux familles qui ont moins de ressources, de diminuer les effets inégalitaires des pratiques de solidarité. On sait, par exemple, que l'espérance de vie diffère selon les milieux socio-économiques, que la dispersion géographique des membres importe plus dans les milieux modestes où l'on s'échange majoritairement des services qu'en milieu aisé où les soutiens se font plus sous forme d'échanges de biens et pour lesquels le coût des communications est plus abordable.

Tous les besoins ne peuvent être comblés par le réseau familial. Les familles ne peuvent pas assumer l'entièreté des besoins d'aide de leurs membres. Elles ont besoin de relais et doivent s'articuler avec les aides différentes en provenance d'autres instances plus ou moins formelles : les aides du réseau personnel (amis, voisins, collègues), les aides des organismes communautaires ou encore les aides du réseau public.

Critères qui s'appliquent aux **organismes d'action communautaire et bénévole** :

1. Être un organisme à but non lucratif;
2. Être enraciné dans la communauté;
3. Entretenir une vie associative et démocratique;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Exemples : popotes roulantes, centres d'action bénévole, etc.

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Gouvernement du Québec. <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/cadre-reference.asp>

Critères qui s'appliquent aux **organismes d'action communautaire autonome** :

1. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
2. Avoir une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale;
3. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées;
4. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Exemples : maisons des jeunes, organismes communautaires Famille, associations québécoises pour la défense des retraités et retraitées, etc.

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Gouvernement du Québec. www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/cadre-reference.asp

Les **entreprises ou organismes d'économie sociale** :

- poursuivent des objectifs à la fois sociaux et économiques. Toutefois, ces entreprises ne sont pas axées sur la recherche des profits;
- rassemblent un groupement ou une association de personnes plutôt que d'actionnaires afin de satisfaire certains besoins exprimés par les membres de l'association. Les organismes communautaires, les coopératives et les organismes à but non lucratif sont des composantes essentielles de l'économie sociale;
- produisent des biens, des services et du support à la citoyenneté (par exemple, par des activités de défense des droits);
- sont dotées de leurs structures organisationnelles propres, à partir desquelles elles prennent les décisions qui les concernent, et d'un type d'organisation démocratique favorisant la jonction entre la participation des salariés, des usagers et, le cas échéant, des citoyens de la communauté environnante;
- recourent de façon significative au travail rémunéré et sont génératrices d'emplois. Toutefois, les ressources bénévoles organisées formellement et juridiquement reconnues (comme organismes à but non lucratif) font partie de l'économie sociale – plusieurs entreprises ou organismes comptent sur ces ressources pour dispenser une partie de leurs services;
- sont des lieux de cimentation de la cohésion sociale et du lien social.

Exemples : centres de la petite enfance (CPE), entreprises d'économie sociale en aide domestique (ESAD).

Vaillancourt, Yves et Louise Tremblay (dir.) (2001). *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*. Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS).

Les organismes communautaires Famille comme réseau d'entraide pour les familles :

Les résultats de la consultation tenue lors du colloque « Regards sur la diversité des familles » organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance font état d'un consensus sur le rôle du réseau communautaire comme initiateur et porteur d'un réseau social d'entraide et de partage pour les familles. Il serait un lieu privilégié d'établissement de liens d'affinité et de participation citoyenne. Il permettrait ainsi « la création de réseaux d'entraide favorisant l'inclusion sociale ». Il jouerait un « rôle de rassembleur auprès des familles, de ceux-celles qui veulent 'faire famille' ».

Conseil de la famille et de l'enfance (2005a). *Avis. Prendre en compte la diversité des familles*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/Avis_DiversiteFamilles.pdf&langue=fr

La participation financière du gouvernement du Québec aux organismes d'action communautaire :

Au Québec, il existe plus de 50 000 organismes à but non lucratif. Près de 8 000 peuvent être considérés comme des groupes d'action communautaire en vertu du Cadre de référence en matière d'action communautaire.

Au Québec, en 2006-2007, les organismes d'action communautaire se sont partagé 667 millions de dollars en provenance du gouvernement.

À Montréal, en 2006-2007, on comptait 1 207 organismes d'action communautaire. Ceux-ci se sont partagés près de 180 millions de dollars versés par le gouvernement du Québec. Le secteur représente quelque 6 000 emplois (équivalent temps plein) dans la métropole.

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2007). *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Édition 2006-2007*. Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : http://www.mess.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACAIS_etat_Situation_2006-2007.pdf&langue=fr

Bibliographie sélective

Conseil de la famille et de l'enfance (2005a). *Avis. Prendre en compte la diversité des familles*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/Avis_DiversiteFamilles.pdf&langue=fr

Duval, Michèle et al. (2005). *Les organismes communautaires au Québec : pratiques et enjeux*. Montréal, Gaétan Morin.

Lemieux, Denise, Johanne Charbonneau et Michelle Comeau, avec la collaboration de Jean-Philippe Pleau, Marie-Hélène Poirier et Geneviève Poirier (2005). *La parentalité dans les organismes communautaires Famille*. Montréal, INRS–Urbanisation, Culture et Société. Disponible en ligne : www.uqs.inrs.ca/pdf/FQRSC.pdf

Lemieux, Denise et Michelle Comeau (2002). *L'histoire du mouvement familial au Québec, 1960-1990*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2004). *Cadre de référence en matière d'action communautaire*. Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/cadre-reference.asp

Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (2007). *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Édition 2006-2007*. Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : http://www.mess.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACAIS_etat_Situation_2006-2007.pdf&langue=fr

Vaillancourt, Yves et Louise Tremblay (dir.) (2001). *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*. Montréal, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales.

Partenaires communautaires de Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) : www.cofaq.qc.ca

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) : www.fafmrq.org

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) : www.fqocf.org

Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec (RIOPFQ) : www.familis.org/riopfq/

Comment les solidarités familiales doivent-elles s'articuler aux solidarités publiques?

En résumé

Étant donné que les familles ne peuvent répondre à tous les besoins et qu'elles assurent des formes de soutien distinctes de celles offertes par les politiques publiques,

- Les solidarités familiales doivent être articulées aux solidarités publiques sur un mode de synergie qui tienne compte à la fois du potentiel spécifique des familles et du caractère évolutif des besoins des individus;
- Ces constats de la recherche mènent à une action où les groupes de défense des familles peuvent s'allier aux groupes de défense des solidarités publiques pour proposer une protection collective qui tienne compte du véritable potentiel des familles.

LES FAMILLES NE PEUVENT RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS

Que ce soit pour des raisons de disponibilité, de conflit, d'éloignement géographique, mais également de compétence ou de fonctionnement de la famille, tous les besoins ne peuvent être comblés par le réseau familial. Les familles ne peuvent pas assumer la totalité des besoins d'aide de leurs membres. Elles ont besoin de soutien et de relais et elles doivent s'articuler avec les aides en provenance d'autres instances plus ou moins formelles : celles du réseau personnel (amis, voisins, collègues), celles des milieux communautaires et celles du réseau public.

Fiche 7

Fiche 9

LES SOLIDARITÉS FAMILIALES ASSURENT DES FORMES DE SOUTIEN SPÉCIFIQUES

Les échanges au sein du réseau familial sont personnalisés et gratuits, polyvalents et souples, et ils procèdent selon une logique d'affectivité et de réciprocité. Quant aux solidarités publiques, elles fonctionnent en général de manière plus impersonnelle. Elles fonctionnent également selon des règles administratives et une logique qui visent des objectifs d'universalité et d'équité.

Fiche 4

LES FAMILLES ONT DES MODES DE FONCTIONNEMENT DIVERS

Nous avons vu tout au long des fiches que toutes les familles, pour différentes raisons, ne fonctionnent pas de la même manière. De nombreux facteurs expliquent les particularités des familles : l'appartenance à un milieu socio-économique, l'origine ethnoculturelle, les formes familiales diverses ou encore les différentes cultures familiales. Il n'existe donc pas de « famille-type » sur laquelle nous pourrions nous appuyer pour standardiser les besoins et ressources. Les familles présentent donc des spécificités évidentes. Ce qui nous amène à conclure que l'articulation entre les aides publiques et familiales doit se concrétiser d'une manière souple qui puisse rencontrer ces spécificités.

Fiche 2

Fiche 10

Fiches 11 et 13

Fiche 12

LES BESOINS DES INDIVIDUS ET DES FAMILLES ÉVOLUENT DANS LE TEMPS

Les besoins et ressources des individus et des familles évoluent dans le temps. Les besoins d'aide sont particulièrement importants en début et fin de vie puisque ces étapes sont synonymes d'une moindre autonomie. À l'intérieur même de ces périodes, les besoins évoluent également plus ou moins rapidement. Il faut donc

Fiche 8

impérativement que l'articulation entre les aides publiques, familiales et communautaires se fasse d'une manière flexible qui tienne compte des circonstances et de l'évolution des situations.

DES SOLIDARITÉS FAMILIALES EN SYNERGIE AVEC LES SOLIDARITÉS PUBLIQUES

Nous avons vu qu'historiquement, avec l'avènement de l'État-providence, les solidarités publiques ont pris le relais des familles dans de nombreux domaines pour alléger le soutien qu'elles devaient dispenser à leurs proches. Qu'en est-il aujourd'hui alors que les familles sont davantage interpellées et pourraient avoir à reprendre le relais des aides fournies auparavant par l'État? La question des solidarités familiales est de plus en plus un enjeu politique dans le débat sur l'avenir et les formes de la protection collective.

Quatre types d'articulation

La question de l'articulation des aides publiques et privées est particulièrement développée dans les études sur les soins aux personnes âgées. Plusieurs auteurs ont tenté de proposer des modèles. Globalement, quatre types d'articulation sont proposés, qui peuvent s'appliquer différemment, selon les sociétés et selon l'évolution de leur histoire récente. Le modèle **compensatoire** est caractéristique de la première moitié du siècle dernier au Québec (et encore présent dans d'autres sociétés), dans lequel les aides publiques sont utilisées en dernier ressort, lorsque l'assistance et le support du réseau familial sont épuisés. Il s'agit donc, en quelque sorte, d'un modèle hiérarchique où la famille serait le premier choix de la personne âgée. Le modèle de la **substitution** apparaît à la suite de l'entrée en vigueur des aides massives de l'État-providence. Dans ce modèle, on suppose que lorsque les services publics sont offerts, ils permettent une baisse des soins prodigués par le réseau familial.

Après l'avènement de l'État-providence et la tendance à une institutionnalisation accrue des personnes âgées (par exemple, au Québec dans les années '60 et '70), le modèle des **tâches spécifiques** voit le jour. Dans ce modèle, les aides publiques et privées reçues par les personnes âgées sont vues comme différentes, et ce serait la nature de la tâche qui déterminerait la source des aides et non la préférence des personnes âgées ou la disponibilité des aidants. Enfin, le modèle de la **complémentarité**, découle du modèle précédent, dans lequel les aides publiques complètent les aides du réseau familial en fonction de leurs spécificités respectives ou encore lorsque les besoins de la personne âgée sont plus importants que les ressources du réseau familial.

Une articulation supplémentaire

Certaines recherches franchissent un pas de plus et montrent que loin de s'opposer ou s'annuler et plus que se compléter, aides publiques et aides familiales entretiennent un rapport direct au sens où les premières **alimentent** les secondes de diverses manières. Par exemple, les pensions de retraite constituent une sécurité pour les personnes âgées et permettent d'alimenter les dons vers les générations cadettes. Ou encore, les parents peuvent compléter le budget d'un jeune qui s'est vu par ailleurs octroyer une bourse d'études ou une aide au logement. La recherche a donc pu montrer que « ...le bénéfice d'une aide publique accroît, pour celui ou celle qui la reçoit, les chances de recevoir une aide complémentaire de la part des membres de la famille » (Attias-Donfut, 2000 : 677).

À l'inverse, ce qui se passe dans la sphère familiale a également une influence directe sur la sphère publique. En effet, la plupart des études s'accordent pour reconnaître que l'absence totale de solidarité familiale en cas de carence de réseau, d'un manque de disponibilité des membres ou de « démission » de leur part a un impact important pour l'État. En effet, la charge qui lui incombe est alors très lourde et risque d'impliquer plusieurs instances des services publics.

Une synergie entre les solidarités

Ainsi, il importe d'envisager la relation entre les solidarités privées et les solidarités publiques sous l'angle d'une **synergie**, d'une collaboration entre les différents acteurs (les familles, l'État, les milieux communautaires, les milieux de travail, etc.). Ni les solidarités publiques ni les solidarités privées ne peuvent, chacune de leur côté, répondre à l'entièreté des besoins. Elles sont dans une relation de « besoin mutuel » pour donner leur pleine mesure. C'est, dans l'ensemble, ce que les fiches synthèses de ce cahier dégagent : un portrait des solidarités familiales qui suppose une dynamique de synergie plutôt qu'une relation de substitution possible entre les aides publiques et les aides privées.

DE LA RECHERCHE À L'ACTION

S'il doit y avoir synergie entre solidarités privées et publiques, il s'ensuit que les porte-parole des solidarités privées ont la responsabilité de faire mieux connaître à l'opinion publique les besoins de leurs membres, qu'il s'agisse des organismes communautaires de défense des familles, des personnes âgées, des malades, des handicapés ainsi que de ceux qui les soignent, les « proches aidants ».

De plus, pour soumettre leurs revendications aux pouvoirs publics, tous ces organismes ont intérêt à former des alliances avec les instances qui promeuvent et défendent le maintien de solidarités étatiques : on pense par exemple, ici au Québec, à la Coalition Solidarité Santé ou au Collectif pour un Québec sans pauvreté. La « conscience d'une communauté d'intérêts », qui est au cœur de la définition de la solidarité, doit être constamment rappelée dans le débat public.

Bibliographie sélective

- Attias-Donfut, Claudine, Nicole Lapiere et Martine Segalen (2002). *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Odile Jacob.
- Attias-Donfut, Claudine (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro-sociale », *Revue française de sociologie* 41(4) : 643-684.
- Charbonneau, Johanne (2004). « La recherche sur les solidarités familiales au Québec », *La revue française des affaires sociales* 3 : 173-204.
- Charbonneau, Johanne et Stéphanie Gaudet (1998). *Impacts sociaux et psychosociaux de la tempête de verglas : une réflexion issue des enquêtes menées auprès des sinistrés*. Rapport de recherche remis à la Commission scientifique et technique sur les conséquences de la tempête de verglas, 150 p.
- Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir.) (2005). *Prendre soin d'un proche âgé : Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2005a). *Avis. Prendre en compte la diversité des familles*. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/Avis_DiversiteFamilles.pdf&langue=fr
- Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Avis. Vieillesse et santé fragile : un choc pour la famille?* Québec, Conseil de la famille et de l'enfance. Disponible en ligne : http://www.cfe.gouv.qc.ca/includes/composants/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/avis_vieillesse_sante_fragile.pdf&langue=fr
- Dandurand, Renée B. (2005). « L'intervention auprès des familles : à la croisée du soutien familial et de l'aide publique ». Communication au colloque *La famille et les relations intergénérationnelles : quelle place dans l'intervention?* CSSS Bordeaux-Cartierville-St-Laurent, 19 mai. Disponible en ligne : www.santemontreal.qc.ca/CSSS/bordeauxcartiervillesaintlaurent/docs/publications/Actes_colloque_2_volet%20_2005.pdf
- Dandurand, Renée B. (2001). « Familles et services sociaux : quelles limites aux interventions? », *Service social* 48 :1-15.
- Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire. Familles et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 39-54.
- Déchaux, Jean-Hugues (1994). « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités? », *Sociétés contemporaines* 17 : 75-90.
- Esping-Andersen, Gosta (2008). *Trois leçons sur l'État-providence*. Paris, Le Seuil, La république des idées.
- Finch, Janet (1992). "State Responsibility and Family Responsibility for Financial Support in the 1990s", *Economic and Social Research Council, Income Security in Great Britain: a Research and Policy Agenda for the Next Ten Years*. Surindin, ESRC.
- Guberman, Nancy, Jean-Pierre Lavoie, Éric Gagnon et al. (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?* Rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la culture et la société dans le cadre de l'Action concertée sur les impacts démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population, 101 p.
- Guberman, Nancy (1987). « Discours de responsabilisation des familles et retrait de l'État Providence » dans Dandurand, Renée B. (dir.), *Couples et parents des années quatre-vingt*, Québec, IQRC coll. Questions de culture 13 : 193-208.

- Herpin, Nicolas et Jean-Hughes Déchaux (2004). « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique* 273 : 3-32.
- Lavoie, Jean-Pierre, Alain Grand, Nancy Guberman et Sandrine Andrieu (2005). « L'État face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation? » dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir.), *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès : 21-83.
- Lesemann, Frédéric et Claire Chaume (1989). *Familles-Providence. La part de l'État*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Martin, Claude (2003). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique? » dans Debordeaux, Danielle et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en question*. Paris, L.G.D.J. : 41-71.
- Martin, Claude (1996). « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique » dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire faire? Famille et services*. Rennes, Presses universitaires de Rennes : 55-73.
- Paquet, Mario (1999). *Les professionnels et les familles dans le soutien aux personnes âgées dépendantes*. Paris et Montréal, L'Harmattan.
- Roy, Jacques (1998). *Les personnes âgées et les solidarités. La fin des mythes*. Québec, IQRC/ Presses de l'Université Laval.
- Ward-Griffin, Catherine et Victor W. Marshall (2003). "Reconceptualizing the Relationship between 'Public' and 'Private' Eldercare", *Journal of Aging Studies* 17 : 189-208.
- Weber, Florence, Séverine Gojard et Agnès Gramain (dir.) (2003). *Charges de famille, dépendance et parenté dans la France contemporaine*. Paris, La Découverte.

